

L'ÉCONOMISTE EUROPÉEN

ABONNEMENTS

à partir du 1^{er} de chaque mois
France et Algérie : Un an... 25 fr.
 — Six mois... 14 fr.
Étranger U.-P. : Un an... 32 fr.
 — Six mois... 18 fr.

Adresse télégraphique : **Économiste-Paris**

Paraissant le Vendredi

Rédacteur en chef : **Edmond THÉRY**

PRIX DE CHAQUE NUMÉRO :

France : **0 fr. 50** — Étranger : **0 fr. 60**

INSERTIONS

Ligne anglaise de 5 centimètres
 Annonces en 7 points..... 2 50
 Réclames en 8 points..... 4 »
 Ce tarif ne s'applique pas aux annonces
 et réclames d'émission.

TELEPHONE : Central 46-61

N° 1361. — 53^e volume (14) || Bureaux : 50, rue Sainte-Anne, Paris (2^e Arr^e) || Vendredi 5 Avril 1918

SITUATION HEBDOMADAIRE

des Banques d'Emission de l'Europe (En millions de francs)

DATES	Encaisse métallique		Circulation fiduciaire	PRINCIP. CHAPITRES					Taux de l'escompte
	Or	Argent		C/courants et dépôts particuliers	Portefeuille	escompte	Avances s' valeurs mobilières		
FRANCE — Banque de France									
1914 23 juillet...	4.104	640	6.912	943	1.541	739	3%		
1918 21 mars....	5.372	256	24.825	2.741	2.149	1.153	5%		
1918 28 mars....	5.374	255	25.179	2.809	2.434	1.116	5%		
1918 4 avril....	5.375	255	25.848	3.126	2.920	1.127	5%		
ALLEMAGNE — Banque de l'Empire									
1914 23 juillet...	1.696	418	2.364	1.180	939	63	4%		
1918 28 février...	3.110	145	14.138	8.112	16.311	11	5%		
1918 7 mars....	3.010	146	14.155	8.239	16.332	8	5%		
1918 15 mars....	3.010	146	14.194	8.432	16.687	8	5%		
ANGLETERRE — Banque d'Angleterre									
1914 29 juillet...	1.004	»	733	1.055	841	»	3%		
1918 14 mars....	1.502	»	1.182	3.225	2.440	»	5%		
1918 21 mars....	1.515	»	1.184	3.360	2.481	»	5%		
1918 27 mars....	1.515	»	1.195	3.435	2.809	»	5%		
DANEMARK — Banque Nationale									
1914 31 juillet...	110	»	219	24	94	15	6%		
1917 31 décemb..	243	4	473	77	61	23	5%		
1918 31 janvier..	243	3	460	68	71	21	5%		
1918 28 février..	243	3	466	82	60	18	5%		
ESPAGNE — Banque d'Espagne									
1914 30 juillet...	543	730	1.919	498	446	170	4%		
1918 9 mars....	1.998	704	2.869	866	439	428	4%		
1918 16 mars....	1.998	705	2.864	863	442	417	4%		
1918 23 mars....	1.999	706	2.850	855	440	421	4%		
HOLLANDE — Banque Néerlandaise									
1914 25 juillet...	340	17	652	10	185	130	3%		
1918 23 février...	1.501	15	1.776	85	82	244	4%		
1918 2 mars....	1.520	15	1.828	129	72	260	4%		
1918 9 mars....	1.516	15	1.805	125	67	233	4%		
ITALIE — Banque d'Italie									
1914 31 juillet...	1.105	89	3.086	245	586	471	5%		
1917 31 décemb..	836	87	6.539	1.449	779	436	5 1/2%		
1918 10 janvier..	836	87	6.568	1.517	736	410	5%		
1918 20 janvier..	836	86	6.556	1.507	737	515	5%		
ROUMANIE — Banque Nationale									
1914 18 juillet...	154	1	414	14	237	47	5 1/2%		
1917 15 juillet...	493	0	1.696	157	295	49	5%		
1917 22 juillet...	493	0	1.717	154	296	49	5%		
1917 29 juillet...	494	0	1.730	111	296	53	5%		
RUSSIE — Banque de l'Etat									
1914 21 juillet...	4.270	197	4.358	698	1.049	518	5%		
1917 14 octobre..	3.456	413	46.107	6.773	38.552	4.859	6%		
1917 21 octobre..	3.456	445	47.621	6.720	39.701	4.491	6%		
1917 29 octobre..	3.453	475	48.965	6.723	41.803	4.592	6%		
SUÈDE — Banque Royale									
1914 31 juillet...	146	8	320	109	236	11	5 1/2%		
1917 31 décemb..	342	3	802	270	415	169	7%		
1918 31 janvier..	331	3	735	192	221	110	7%		
1918 28 février..	329	3	784	146	314	164	6 1/2%		
SUISSE — Banque Nationale									
1914 23 juillet...	180	19	639	51	94	20	3 1/2%		
1918 7 mars....	367	56	638	95	223	39	4 1/2%		
1918 15 mars....	368	56	638	99	228	36	4 1/2%		
1918 23 mars....	370	56	646	104	232	34	4 1/2%		

REVUE DES CHANGES ET CHRONIQUE MONÉTAIRE

Change de Paris sur (papier court)

	Pair	16 juillet 1914	6 mars 1918	13 mars 1918	20 mars 1918	27 mars 1918	3 avril 1918
Londres.....	25.224	25.174	27.155	27.155	27.155	27.155	27.155
New-York.....	518.25	516 »	570 »	570 »	570 »	570 »	570 »
Espagne.....	500 »	482.75	700.50	710 »	712 »	719 »	726 »
Hollande.....	208.30	207.56	»	262 »	»	265.50	268.50
Italie.....	100 »	99.62	63.50	65.50	66 »	65.50	64 »
Pétrograd.....	266.67	263 »	»	»	»	»	»
Suède.....	138.89	138.25	184 »	184 »	200.50	490.50	195 »
Suisse.....	100 »	100.03	128.75	129.75	132 »	132.75	134.25
Canada.....	518.25	»	»	»	»	»	»

Valeur en or à Paris de 100 unités-papier de monnaies étrangères

Unités	16 juillet 1914	6 mars 1918	13 mars 1918	20 mars 1918	27 mars 1918	3 avril 1918
Londres.....	100 liv.	99.82	107.66	107.66	107.66	107.66
New-York.....	» dol.	99.56	109.99	109.99	109.99	109.99
Espagne.....	» pes.	96.55	140.10	142 »	142.40	143.80
Hollande.....	» flor.	99.64	»	125.77	»	127.45
Italie.....	» lire.	99.62	63.50	65.50	66 »	65.50
Pétrograd.....	» rbl.	98.62	»	»	»	»
Suède.....	» cou.	99.46	132.48	132.48	144.36	137.16
Suisse.....	» fr.	100.03	128.75	129.75	132 »	132.75
Canada.....	» dol.	»	»	»	»	»

Changes de Londres sur : (chèque)

	Pair	16 juillet 1914	5 mars 1918	12 mars 1918	19 mars 1918	26 mars 1918	2 avril 1918
Paris.....	25.224	25.184	27.195	27.225	27.195	27.25	27.205
New-York.....	4.86 1/2	4.871	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2	4.76 1/2
Espagne.....	25.22	25.90	19.45	19.10	18.93	18.61	18.505
Hollande.....	12.109	12.125	10.575	10.475	10.30	10.265	10.21
Italie.....	25.22	25.268	42.65	41.05	41.15	41.65	41.75
Pétrograd.....	94.58	95.80	»	»	»	»	»
Portugal.....	53.28	46.49	29.50	29 »	28 »	28.25	28.25
Scandinavie...	18.15	18.24	14.90	14.87	14.20	14.30	14.075
Suisse.....	25.22	25.18	21.28	21.08	20.88	20.605	20.495

Valeur en or à Londres de 100 unités-papier de monnaies étrangères

Unités	16 juillet 1914	5 mars 1918	12 mars 1918	19 mars 1918	26 mars 1918	2 avril 1918
Paris.....	100 fr.	100.14	92.75	92.65	92.75	92.56
New-York.....	» dol.	99.90	102.15	102.15	102.15	102.15
Espagne.....	» pes.	96.64	129.67	132.05	133.24	135.53
Hollande.....	» flor.	99.87	114.49	115.58	117.54	117.94
Italie.....	» lire.	99.82	59.13	61.44	61.29	63.55
Pétrograd.....	» rou.	98.77	»	»	»	»
Portugal.....	» mil.	86.69	55.37	54.83	53.02	52.55
Scandinavie...	» cou.	99.56	121.88	122.04	127.88	126.99
Suisse.....	» fr.	100.17	118.52	119.65	120.79	122.41

Les fêtes de Pâques ont, comme à l'ordinaire, amené l'interruption de la Bourse du 28 mars au 2 avril. La réouverture a été franchement mauvaise. Dans les séances de mardi et de mercredi, les changes neutres se sont tous inscrits en hausse de plusieurs points sur leur clôture du 28 mars ; ils finissent la semaine sur une tendance ferme, sauf cependant les *scandinaves*, qui sont un peu moins tenus et enregistrent un léger fléchissement par rapport au cours de mardi. La *couronne suédoise* passe de 1,90 1/2, le 27 mars, à 1,95 1/2 le 2 avril et à 1,95 le 3 ; la *couronne norvégienne*, de 1,80 1/2 à 1,85 1/2 et 1,85 aux mêmes dates. La *couronne danoise* est toujours peu traitée. Elle n'a inscrit un cours que le 2 avril, à 1,81 1/2. Sa cote précédente était 1,80 ; elle remonte au 25 mars.

Le franc suisse réalise un nouveau progrès à

1,34 3/4, contre 1,32 3/4 le 27 mars. C'est son niveau le plus haut depuis le début de la crise. On annonce qu'un accord financier vient d'être conclu entre la Suisse et l'Angleterre. En compensation de certaines concessions économiques que fait la Grande-Bretagne pour l'approvisionnement de la Suisse, celle-ci ouvrirait des crédits mensuels correspondant aux importations qu'elle recevrait. C'est le principe de l'accord conclu avec nous. Signalons que les changes des Empires Centraux sont également en baisse sur les places de la Confédération. Le mark se traite à Genève à 84,50 le 2 avril, contre 85,45 le 27 mars, et la couronne austro-hongroise à 54,70, contre 55,30. Le florin hollandais s'inscrit, lui aussi, en hausse de 3 centimes, à 2,68 1/2, contre 2,65 1/2 le 27 mars. Quant à la piastre espagnole, elle a fait un nouveau bond et clôture à 7,26, contre 7,19. On annonce cependant que toutes les difficultés soulevées par l'application de la convention franco-espagnole, et qui retardaient sa mise en vigueur, sont maintenant aplanies.

Le Parlement vient d'adopter un projet de loi, présenté par le ministre des Finances et relatif à l'exportation des capitaux. Il sera interdit désormais, sauf autorisation écrite du ministre des Finances, de constituer hors de France, par un moyen quelconque de crédit ou de change, un avoir en titres ou en fonds pour dépôt ou placement, d'y souscrire à une émission, d'y acheter tous titres, biens ou produits quelconques, de consentir un prêt à une personne résidant à l'étranger, bref de faire toute opération impliquant un transfert quelconque de fonds ou de titres hors de France. Les titres exportés en vue de leur réalisation devront faire l'objet de remises en francs pour la contre-valeur, à moins que celle-ci ne donne lieu à un emploi conforme aux dispositions de la loi.

Disons tout de suite et avant de pousser plus loin l'examen de cette réglementation, qu'il ne s'agit pas d'une interdiction nouvelle. Dès 1916 et en 1917, les ministres des Finances et du Blocus ont adressé aux banques des circulaires pour leur signaler combien, dans les circonstances actuelles, les exportations de capitaux ne répondant pas à un besoin commercial et de défense nationale, étaient contraires à l'intérêt public. Dans l'ensemble — l'exposé des motifs l'a reconnu formellement — les banques se sont conformées à la consigne donnée par le gouvernement. Si parfois les considérations de profit l'ont emporté chez quelques intermédiaires et chez quelques particuliers, sur le devoir patriotique, ce ne sont que des cas isolés, heureusement très rares. On aurait donc le plus grand tort de généraliser et de croire, comme pourrait le donner à penser le débat dont ce projet a été l'occasion à la Chambre des députés, que l'on est en présence d'un exode de capitaux important et qu'il faut enrayer sans retard. C'est le contraire de la vérité, et rien ne serait plus dangereux que de laisser propager cette opinion dans le pays. Nous regrettons, quant à nous, que des préoccupations d'intérêt de parti aient poussé quelques parlementaires à soulever un débat dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'il était inutile et inopportun.

Ceci dit, revenons à l'analyse de la loi, qui a été promulguée à l'« Officiel » du 4 avril. Même après avoir reçu les autorisations du ministre des Finances, pour des opérations interdites à titre général, on ne pourra se procurer des devises ou monnaies étrangères, envoyer ou transférer hors de France des monnaies, valeurs ou titres, mettre des francs ou des titres à la disposition d'une personne astreinte à la tenue du répertoire des opérations de change. L'intermédiaire devra exiger de son client une déclaration écrite indiquant l'objet pour lequel les fonds ou titres sont envoyés hors de France ou sont mis en France à la disposition d'une personne résidant hors de France. Déclaration et autorisation

seront conservées par l'intermédiaire qui les tiendra à la disposition des agents désignés par le ministre des Finances pour surveiller l'application de la loi. Ajoutons que ces obligations ne s'appliquent qu'aux opérations d'un montant supérieur à 1.000 francs. Comme corollaire de l'interdiction d'exportation des capitaux la loi interdit l'importation en France de tous titres ou valeurs représentant directement ou indirectement une part de propriété ou une créance, ainsi que la création en France de certificats conférant aux porteurs un droit sur des biens ou valeurs existant à l'étranger.

Enfin, quelques dérogations générales et d'ordre permanent ont été édictées, notamment en faveur des entreprises françaises à l'étranger qui pourront disposer des ressources qu'elles peuvent avoir en France; des colonies et protectorats où des fonds pourront continuer à être envoyés; du commerce d'importation et des étrangers qui ont des dépôts chez nous.

Cours des changes de New-York sur :

Pair	juillet 1914	5 mars 1918	12 mars 1918	19 mars 1918	26 mars 1918	2 avril 1918
Paris	5.182	5.167	5 72 1/2	5.722	5.722	5.722
Londres	4.865	4.872	4 76 1/2	4.765	4.765	4.765
Berlin (1)	95.28	95.06
Amsterdam	40.195	..	44 3/4	46	45 7/8	46

Valeur en or à New-York de 100 unités-papier de monnaies étrangères

Unités	juillet 1914	5 mars 1918	12 mars 1918	19 mars 1918	26 mars 1918	2 avril 1918
Paris	100 fr.	100 27	90 53	90 49	90 51	90 57
Londres	100 liv.	100 19	97 91	97 91	97 91	97 91
Berlin	100 Mk.	99 67
Amsterdam	100 fl.	111 33	111 33	114 44	114 13	114 44

Changes sur Londres à (Cours moyen du mardi)

Valeurs à vue	15 juillet 1914	12 mars 1918	19 mars 1918	26 mars 1918	2 avril 1918
Alexandrie	97 21/32	97 3/16	97 7/16	97 7/16	97 7/16
Pétrograd	95 80
Rio-de-Janeiro	15 7/8	13 3/16	13 1/8	13 3/32	13 3/32
Valparaiso	9 3/4	14 29/32	15 7/32	14 13/16	15 1/4
Câble transfert					
Bombay	1.3 31/32	1.5 1/32	1.5 1/32	1.5 1/32	1.5 1/32
Calcutta	1.3 31/32	1.5 1/32	1.5 1/32	1.5 1/32	1.5 1/32
Hong-Kong	1.10 5/16	3.0 ..	3.0 3/4	3.1 1/8	3.0 7/16
Shanghai	2.5 3/4	4.3 1/2	4.5 ..	4.5 ..	4.4 3/4
Buenos-Ayres (or.)	47 11/16	50 1/2	50 1/2	51 ..	51 ..
Montevideo	51 3/32	61 ..	60 1/4	62 ..	62 1/2
Singapour	2.3 15/16	2.4 ..	2.3 3/4	2.3 3/4	2.3 3/4
Yokohama	2 0 3/8	2.2 1/32	2.2 ..	2.2 1/16	2.1 31/32

Variations du mark à

	19 fév. 1918	26 fév. 1918	5 mars 1918	12 mars 1918	19 mars 1918	26 mars 1918	2 avril 1918
New-York (1)
(pair : 95 3/8)
Amsterdam
(pair : 59 3/8)
Cours	42 10	43 80	43 ..	42 30	40 60	42 85	41 90
Parité	71 04	73 91	72 56	71 38	68 51	72 30	70 70
Perte %	28 96	26 09	27 44	28 62	31 49	27 70	29 30
Genève
(pair : 123 47)
Cours	83 45	88 50	86 40	84 70	81 70	85 ..	84 50
Parité	67 59	71 68	69 98	68 61	66 18	68 85	68 44
Perte %	32 41	28 32	30 02	31 39	33 82	31 45	31 56

Le change sur Vienne à Genève est coté 54 70, c'est-à-dire que la perte de la couronne est d'environ 47 91 %.

Métaux précieux et Escompte hors banque à Londres

	2 oct. 1917	2 nov. 1917	3 déc. 1917	2 janv. 1918	2 fév. 1918	2 mars 1918	2 avril 1918
Cours de l'or	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9	77 9
Cours d'argent	47 1/2	45 1/8	42 3/4	43 1/2	43 1/4	42 1/2	45 3/8
Escompte hors banque	4 13/16	4 25/32	4 25/32	4 ..	4 1/16	4 19/32	4 19/32

(1) Depuis le 30 mars 1917 le cours du mark et de la couronne n'est plus coté à New-York.

LA SITUATION

La ruée des Allemands semble s'être ralentie, même arrêtée complètement depuis quelques jours. Les derniers combats ont été sans grande importance. Cependant on a des indices que l'ennemi se ramasse pour un nouvel et puissant effort — avec de nouvelles réserves. Mais de leur côté les armées alliées s'accroissent. Ainsi des deux côtés, on se prépare à la reprise de la bataille, que fait prévoir l'« activité croissante des deux artilleries sur le front de la Somme et de l'Oise », enregistrée par notre dernier communiqué.

Enfin, l'unité de commandement n'est plus à l'état de projet, elle est réalisée. Le 30 mars, les journaux anglais étaient, en effet, autorisés à déclarer que « les gouvernements français et britannique, avec le plein assentiment de Sir Douglas Haig, avaient décidé de nommer le général Foch généralissime des armées franco-britanniques sur le front occidental pour la durée des opérations présentes ».

Bien que tardivement adoptée, cette heureuse mesure, dont on a tant parlé, a déjà produit d'excellents effets, puisqu'elle a permis d'enrayer la formidable poussée ennemie. L'unité des Alliés paraît enfin accomplie, surtout que le 28 mars, au cours d'une réunion qui s'est tenue sur le front et à laquelle assistaient le général Pétain, M. Clemenceau et M. Loucheur, le général Pershing a réclamé sa place et celle de ses soldats dans la grande bataille.

M. Baker, secrétaire d'Etat du département de la guerre américain, venant de Paris, est arrivé à Rome avec l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Page.

Après avoir visité le front italien, il a fait la déclaration suivante :

« Le gouvernement et le peuple des Etats-Unis combattent comme le gouvernement et le peuple italiens pour la liberté du monde. »

« Je suis heureux d'avoir cette occasion, bien que limitée par le temps, pour apporter le salut des Américains à l'Italie, à son armée et à son peuple, en exprimant toute l'admiration que nous éprouvons pour les magnifiques exploits de la première et pour l'esprit indomptable du second. C'est pour nous un argument d'orgueil et de confiance que de pouvoir compter l'Italie parmi les nations alliées pour sauver la civilisation de la destruction. »

Le Gouvernement américain ne se borne pas, d'ailleurs, à faire des déclarations par ses représentants. Il intensifie toujours son effort de guerre. Son dernier acte a été de consentir un prêt de 200 millions de dollars à l'Angleterre, ce qui porte le total des avances à ce pays à 2 milliards 720 millions de dollars et celui des avances à tous les alliés à 5 milliards 161 millions.

Le comte Czernin, président du Conseil austro-hongrois vient de se livrer à un acte extraordinaire de fourberie. Il ose déclarer, à Vienne : « M. Clemenceau, quelque temps avant le commencement de l'offensive sur le front occidental, me fit demander si j'étais prêt à entrer en négociations et sur quelles bases. Je répondis immédiatement, d'accord avec Berlin, que j'étais

prêt à ces négociations et que je ne voyais aucun obstacle à la paix avec la France, si ce n'étaient les aspirations françaises vers l'Alsace-Lorraine. On répondit de Paris qu'il n'était pas possible de négocier sur cette base. Dès lors, on n'avait plus le choix : la lutte formidable à l'ouest est déjà déchaînée. »

M. Clemenceau, à qui l'on a communiqué ces paroles pendant qu'il était au front, s'est contenté de répondre : « Le comte Czernin a menti. »

On annonce de Moscou qu'une protestation contre la paix de Brest-Litovsk a été remise par le conseil permanent des assemblées réunies de la noblesse russe, au consul général de France, pour être communiquée au gouvernement français. Dans ce document, le comité déclare qu'il n'y a aucune raison de considérer le traité de Brest-Litovsk comme émanant d'un gouvernement légitime, attendu que les délégués maximalistes n'ont aucune qualité pour le signer.

LES ÉVÉNEMENTS DE LA GUERRE

L'avance allemande est enrayée depuis quelques jours. Tant au nord qu'au sud de la Somme, la situation est stabilisée, mais il y a tout lieu de penser que l'offensive ne s'arrêtera pas là et une nouvelle ruée des armées allemandes contre nos positions est à prévoir.

Nous allons récapituler jour par jour les différentes phases de la bataille depuis jeudi dernier.

Le 28 mars, l'ennemi, bloqué et cruellement éprouvé devant le front Lassigny-Nonoy, a porté tous ses efforts dans la région de Montdidier, dans le but évident de couper Amiens par le sud. Nos troupes, devant un ennemi supérieur en nombre, durent se replier sur les hauteurs immédiatement à l'ouest de Montdidier. De nouveaux assauts des bataillons allemands furent brisés et nos soldats, contre-attaquant l'ennemi à la baïonnette, l'ont rejeté dans un magnifique élan, hors des villages de Courtemanche, Mesnil-Saint-Georges et Assainvillers. L'avance ainsi réalisée dépasse deux kilomètres en profondeur sur un front de plus de dix.

De leur côté, nos alliés britanniques ont endigué la marche des Allemands vers Arras et Amiens.

Un nouveau village, celui de Monchel fut reconquis le lendemain à l'ouest de Montdidier. Au nord de la Somme les troupes, à la suite d'heureuses contre-attaques, ont regagné du terrain par endroits tandis qu'à l'est d'Arras, sur les deux rives de la Scarpe, une attaque allemande visant la reprise de la crête de Vimy se termina par une sanglante défaite des assaillants.

De furieuses attaques allemandes furent lancées contre nos troupes sur le front Moreuil-Lassigny, soit sur 60 kilomètres, le 30 mars. La région d'Orvillers, le Plémon, Plessis-de-Roye a été le théâtre de combats acharnés, et ces villages ont changé plusieurs fois de mains. Partout l'ennemi fut rejeté des quelques positions qu'il avait pu occuper et notre ligne fut intégralement maintenue.

Dimanche, après avoir plusieurs fois changé de mains, le village de Moreuil restait définitivement en notre pouvoir, ainsi que le bois au nord de ce village.

L'ennemi est nettement contenu le 1^{er} avril. Les troupes franco-anglaises, en parfaite liaison, s'emparent du village d'Hangard-en-Santerre et parviennent à progresser entre la Somme et Demuin.

Le 2 et le 3 avril, l'ennemi, épuisé, ne renouvelle que faiblement ses tentatives de percée. Mais nos troupes élargissent leurs positions sur les pentes au nord de Plémon et les Anglais occupent Ayette.

QUESTIONS DU JOUR

Relèvement de 25 0/0 des Tarifs de Chemins de fer

Le Sénat, dans sa séance du 30 mars, a voté à l'unanimité le projet de relèvement de 25 % des tarifs de chemins de fer que la Chambre avait précédemment adopté après une longue et intéressante discussion.

Nous avons déjà, dans plusieurs études antérieures, (1), expliqué les raisons d'Etat qui militaient en faveur de ce relèvement, mais avant de revenir sur ces raisons que M. Claveille, ministre des Travaux publics, a admirablement mises en lumière à la séance de la Chambre du 27 mars dernier, il nous paraît utile de reproduire le tableau des recettes brutes que les six grands réseaux français ont réalisées pendant les années 1913 à 1917 inclusivement.

Compagnies	Recettes totales des six grands réseaux de chemins de fer français pendant les quatre dernières années				
	1913	1914	1915	1916	1917
	(Millions de francs)				
Nord.....	336	224	165	242	265
Est.....	305	229	191	259	259
P.-L.-M.....	597	503	558	679	657
Orléans.....	309	282	332	377	395
Midi.....	147	127	135	145	167
Etat.....	325	297	317	374	356
Totaux.....	2.019	1.662	1.698	2.076	2.099

(1) *Economiste Européen*, 22 et 29 juin 1917 et 15 mars 1918.

Les résultats de 1917 auraient été sensiblement supérieurs aux chiffres indiqués ci-dessus, si la pénurie de charbon, survenue au cours de l'année, coïncidant avec de nouveaux besoins de la défense nationale, n'avait sérieusement entravé le développement économique du pays.

Les dépenses d'exploitation des grandes Compagnies depuis le commencement de la guerre ont considérablement dépassé la progression de leurs recettes brutes, parce que tous les éléments de cette exploitation ont subi une hausse de prix qui s'est accentuée de mois en mois, alors que les tarifs de transport restaient invariables.

Il en est résulté une situation qui devenait inquiétante pour les finances de l'Etat, et pour le crédit des Compagnies elles-mêmes, situation que M. Claveille a exposée d'une manière absolument lumineuse :

« En 1913, a-t-il dit, le total des dépenses d'exploitation et des charges des capitaux, présentait, par rapport aux recettes d'exploitation et pour l'ensemble des Compagnies, une différence en moins de 5 millions seulement. C'est vous dire qu'en 1913 il y avait à peu près équilibre entre les recettes et les dépenses des réseaux concédés.

« Si vous ajoutez le réseau de l'Etat, vous constaterez que, pendant les années 1911, 1912 et 1913, l'insuffisance moyenne était de 53 millions. Si vous considérez les années 1914, 1915 et 1916, c'est-à-dire si vous établissez la comparaison de la période de trois ans qui a suivi la guerre avec la période de trois ans qui l'a précédée, vous verrez que l'insuffisance moyenne a augmenté de 300 millions par an. En réalité, le déficit des réseaux français a donc atteint environ 1.100 millions pendant les trois premières années de la guerre ; et si vous y ajoutez l'année 1917, vous arrivez à un déficit total de 1 milliard 700 millions.

« Sur cette somme, d'après les chiffres que j'ai sous les yeux, les deux tiers sont supportés directement

par l'Etat, du fait de son réseau et des garanties d'intérêt qu'il donne à certains autres réseaux.

« Si vous considérez l'année actuelle, 1918, bien qu'il soit impossible d'indiquer des chiffres précis, je peux vous montrer que le déficit probable s'élèvera à 700 millions, non compris les allocations de vie chère que vous avez votées, très justement, d'ailleurs, en faveur des cheminots.

« Ainsi, le déficit de la seule année 1918 s'élèvera à 1 milliard 65 millions, sur lesquels 765 millions devront être supportés par l'Etat, du fait de son réseau et des garanties d'intérêt.

« Cette situation est, à mon avis, extrêmement grave et elle ne peut se prolonger. Je dois rappeler que, d'après les votes intervenus au sujet des allocations des cheminots, celles-ci sont à la charge de l'Etat. Les fonds sont, il est vrai, avancés par les Compagnies, mais en fait elles sont supportées par l'Etat jusqu'au jour où les tarifs auront été majorés. A partir de ce moment, ce seront les Compagnies qui devront prendre à leur charge la somme de 365 millions par an qui résulte du dernier vote de la Chambre et, en plus, les réseaux devront rembourser les 220 millions qui auront été payés jusqu'au 1^{er} avril prochain, pour ces allocations.

« D'un mot, je voudrais vous faire toucher du doigt l'importance de ces chiffres ; vous avez voté des allocations qui vont entraîner une charge de 365 millions par an. Je vous montrerai que le produit du relèvement des tarifs à 25 % produirait, en se basant sur les recettes commerciales de 1917, environ 415 millions. Si vous défalquez les 365 millions qui serviront, en réalité, à payer les allocations des cheminots, vous voyez que le relèvement bénéficie à peu près exclusivement à l'Etat. Aussi, lorsqu'on a dit que le relèvement proposé était en faveur des Compagnies, de leurs actionnaires, on s'est singulièrement trompé. »

En effet, le relèvement des tarifs que le Parlement vient de voter, ne profitera pas aux actionnaires des Compagnies, mais il mettra fin au régime du déficit à jet continu, mettant finalement à la charge de l'Etat, c'est-à-dire des contribuables, les insuffisances d'une exploitation industrielle dont les recettes et les dépenses doivent normalement s'équilibrer.

En permettant à ce déficit, grandissant de mois en mois, d'être incorporé dans les dépenses publiques, comme c'était le cas, on donnait l'illusion « qu'il existait quelque part une caisse aux ressources inépuisables capable de résoudre à elle seule toutes les difficultés » et cette illusion se traduit pratiquement par cette formule dangereuse entre toutes : « Dépenser sans compter, sans se demander qui paiera ! »

Après avoir établi que pendant les années 1914, 1915, 1916 et 1917, les grandes Compagnies françaises de chemins de fer ont perdu effectivement 1.100 millions de francs environ, le ministre des Travaux publics a ajouté :

« En continuant ainsi, on porterait atteinte à un crédit justement apprécié, qu'il y a tout intérêt à maintenir, et je tiens à montrer en passant que les actionnaires des Compagnies ne peuvent, à aucun titre, figurer parmi ceux qu'on a appelés les profiteurs de la guerre.

« Comme je l'ai dit à différentes reprises, le personnel des cheminots mérite qu'on lui rende hommage ; à la minute présente, il donne des marques nouvelles de son attachement à ses fonctions et il fait preuve d'un élan merveilleux, d'un cran éminemment utile à la défense nationale. (Applaudissements.)

« Mais si le personnel a admirablement fait son devoir, le fait encore mieux aujourd'hui et le fera toujours lorsqu'on fera appel à son dévouement, il ne faut pas oublier que les actionnaires ont fait également leur devoir, sous la forme où ils pouvaient fournir leur concours. Ils ont, en effet,

depuis la guerre, reçu des dividendes sensiblement inférieurs à ceux qu'ils touchaient avant la guerre.

« Ainsi, par exemple, le total des dividendes payés en 1913 s'élevait, pour l'ensemble des grands réseaux concédés, à 147 millions. L'année dernière, il s'est élevé à 115 millions. Par conséquent, les actionnaires ont touché 32 millions de moins qu'auparavant. »

Il était indispensable que ces choses fussent dites à la tribune de la Chambre des députés et on ne saurait trop louer M. Claveille de l'avoir fait avec sa franchise habituelle. D'ailleurs, le Parlement lui a pleinement donné raison, à une très forte majorité, car il a parfaitement compris que si le relèvement de 25 % des tarifs de transports impose une charge nouvelle à l'industrie, à l'agriculture et au commerce, cette charge est insignifiante au regard de la hausse dont tous les produits industriels et agricoles ont bénéficié depuis le commencement de la guerre.

C'est ce que les Chambres de commerce et le Comité consultatif des chemins de fer, qui représentent l'ensemble des grands intérêts économiques de la nation, ont admis en approuvant à l'unanimité le projet de relèvement tel que le Parlement vient de le voter.

EDMOND THÉRY.

Mesures Financières

La Chambre discute actuellement la loi des finances. Nous ne la suivrons pas dans cette discussion dont tous les journaux ont publié d'amples comptes rendus. On sait que le gouvernement s'est trouvé dans la nécessité — que tous comprennent — de créer de nouvelles ressources en face des effroyables dépenses que lui imposent les nouvelles circonstances que traverse le pays. Il doit donc demander de nouveaux sacrifices aux contribuables. Si tous se résignent stoïquement à ces sacrifices, peu de gens les saluent avec joie : le ministre des Finances s'en rend si bien compte que, malgré l'évidence des nécessités, il a longuement et habilement défendu sa thèse et ses demandes. Il a convaincu la Chambre : on peut ajouter qu'il a aussi convaincu le pays.

Nous ne relèverons pas tous les nouveaux impôts et taxes qu'il a proposés aux votes du Parlement. Nous ne noterons que les plus frappantes pour nous : les taxes sur les quittances et les dépenses de luxe. Certes, on peut en discuter l'opportunité et l'utilité dans l'économie générale. Mais la discussion n'aurait rien d'original, car elle est ouverte entre les économistes depuis des générations. L'impôt sur le luxe est-il pour la prospérité financière d'un Etat un élément bénéfique ou maléfique ? Voilà de nombreuses années que la controverse des économistes s'exerce sur ce sujet sans y avoir apporté aucune solution, même approximative. Tout le monde est trop pressé par les circonstances du jour pour avoir voulu recommencer la longue discussion avant de prendre une décision. Il a fallu, au contraire, prendre rapidement la décision la plus conforme aux besoins immédiats : le ministre des Finances a vu une ressource précieuse dans l'impôt sur les dépenses de luxe, et l'a fait voter par les Chambres.

Il est entré en vigueur depuis le 2 avril, ou plutôt ces taxes sont applicables à partir de ce jour, car il y en a plusieurs indépendantes l'une de l'autre.

Il existe une taxe de 0 fr. 20 par 100 francs ou fraction de 100 francs sur tous les paiements civils. C'est ainsi que tout paiement d'une somme supérieure à 150 francs représentant le prix de vente au détail ou à la consommation d'un objet quelconque est frappé par cette taxe. Au-dessous de cette somme de 150 francs, la remise d'une quittance à

l'acquéreur demeure facultative ; mais si le vendeur en remet une, elle est passible, au-dessus de 10 francs, de la nouvelle taxe de 0 fr. 20 pour 100 francs. Tout acte constatant le paiement d'une somme supérieure à 10 francs, pour une cause quelconque autre qu'une opération commerciale, est également passible de cette taxe.

L'autre taxe, de 10 %, s'applique au paiement des marchandises, denrées, fournitures ou objets quelconques classés comme étant de luxe, les uns parce qu'ils sont considérés comme tels quelle que soit leur nature ou quel que soit leur prix, les autres parce que leur prix dépasse un taux déterminé. Le *Journal officiel* du 24 mars 1918 a publié la liste de ces deux catégories d'objets.

La taxe est toujours perçue à la charge du client ou du consommateur. On la constate par l'apposition de timbres spéciaux sur les quittances, les commerçants étant tenus d'enregistrer toutes les ventes d'objets de luxe sur un livre spécial agréé par l'administration. Déjà, dans les grands magasins de nouveautés, les grandes maisons d'alimentation et autres établissements, les caissiers et les caissières, pourvus de la provision nécessaire de timbres, les ont appliqués sur les quittances.

Enfin, les taxes en question ne s'appliquent pas aux ventes faites à un commerçant, sous réserve de justification, pour les besoins de son commerce. Mais ces ventes doivent être consignées sur le livre spécial, afin que le fisc puisse les affranchir après justification.

Une autre disposition de la loi établit une taxe de 10 % sur « les dépenses afférentes au logement ou à la consommation sur place de boissons et denrées alimentaires quelconques, lorsqu'elles seront effectuées dans un établissement classé comme établissement de luxe, hôtels, cafés ou restaurants ». Mais, le classement des établissements de luxe n'ayant pas encore été établi, la taxe ne peut être mise en vigueur aujourd'hui.

Relevons, enfin, une autre contribution, immédiate, et qui frappe tout le public : le relèvement des tarifs de chemins de fer. Le 2 avril, également, fut promulguée la loi portant autorisation du relèvement de 25 % des tarifs sur les grands réseaux des chemins de fer d'intérêt général et les deux Ceintures de Paris.

Cette majoration exceptionnelle entrera en vigueur cinq jours après que la modification aura été portée à la connaissance du public par voie d'affiches.

Elles prendra fin au 31 décembre de la sixième année qui suivra celle au cours de laquelle la cessation des hostilités aura été officiellement constatée.

Malgré l'opposition d'une assez importante partie de la Chambre, le ministre a encore obtenu le vote d'une surtaxe sur les boissons hygiéniques. Elle consacre les augmentations suivantes : droit de circulation de 5 francs par hectolitre de vin, de 2 fr. 50 sur les cidres, poirés, hydromiels, et de 0 fr. 80 par degré hectolitre pour fabrication.

**

Il est impossible de parler des mesures financières que le gouvernement a fait adopter sans parler de la plus importante : la loi interdisant l'exportation des capitaux français et l'importation des titres et valeurs mobilières.

La proposition de loi du ministre des Finances est venue de cette nécessité :

« L'exportation des capitaux hors du territoire national, qui apparaît actuellement comme susceptible de porter un préjudice si grave aux intérêts généraux du pays, n'a fait l'objet jusqu'à présent en France d'aucune réglementation officielle.

« Seules, des circulaires du ministre du Blocus, en 1916, et du ministre des Finances, en 1917, ont conseillé aux banquiers de s'abstenir de toute ex-

portation de capitaux et d'en détourner leurs clients. A cet appel a répondu le concours patriotique des banquiers français ; mais il ne s'agissait que de conseils donnés à des professionnels, ne comportant aucune sanction pour ceux qui ne s'y conformeraient pas. »

Il fallait plus, dans les circonstances actuelles.

Le ministre a donc proposé une loi dont le but est double :

1° Empêcher d'exporter des capitaux, fonds ou titres ;

2° Empêcher d'importer des titres (actions, obligations ou bons) ; cette seconde interdiction étant un corollaire de la première. Si cette seconde barrière n'est pas absolument nécessaire, elle rend la première plus solide.

Et il a immédiatement précisé son but dans les explications suivantes :

« En voulant empêcher l'exportation des capitaux, la loi n'empêche pas le règlement des achats, à l'extérieur, de marchandises nécessaires à la défense et à la vie nationale. Elle vise essentiellement à empêcher l'émigration des capitaux quand celle-ci aboutit, d'une part, à une spéculation sur le change, spéculation qui présente des inconvénients multiples et n'offre en compensation qu'un bénéfice pour des intermédiaires ou des particuliers ; d'autre part, quand elle aboutit à l'exportation de capitaux, soit pour en constituer des dépôts ou acheter des biens ou des titres, mettant les capitaux ainsi investis à l'abri d'imprévus, de mesures fiscales ou de tout autre événement redouté ; soit pour acheter des marchandises afin de les stocker et réaliser, par cette spéculation, une plus-value qui n'a rien de commercial, et c'est pourquoi les exceptions établies par le présent projet exigeront que les marchandises soient importées. »

« Le but général de la loi est, en effet, limité par des exceptions nécessaires. »

Ces exceptions ont pour but essentiel de ne pas gêner la marche des entreprises françaises à l'étranger, de ne pas entraver notre commerce d'importation légitime et de ne causer aucune gêne aux étrangers ayant des dépôts d'argent en France.

Malgré l'apreté d'un débat soulevé par les socialistes qui ont trouvé là l'occasion de donner libre cours à leur animosité contre le capital et toutes les formes de son activité, la proposition de loi a été adoptée par la Chambre à une grande majorité.

Nous aurons l'occasion de revenir sur la loi des finances et sur toutes les mesures par lesquelles notre ministre essaie de faire face à la formidable et débordante augmentation des dépenses publiques. Nous avons cru devoir signaler aujourd'hui les plus immédiates, celles qui portent le plus sur notre vie courante et nos tractations journalières.

Georges BOURGAREL.

La Guerre sous-marine et l'Effort allié

De juillet 1914 à fin décembre 1917, les pertes maritimes des Alliés et des neutres se sont élevées à 11.827.572 tonnes, dont 7.079.492 tonnes pour la Grande-Bretagne seule. Les constructions globales se sont chiffrées par 6.606.275 tonnes et les navires capturés à l'ennemi par 2.589.000 tonnes ; ce qui donne un total de 9.195.275 tonnes récupérées ; il en résulte pour l'ensemble des marines marchandes alliées et neutres une perte de 2.632.297 tonnes, ou 8 %, leur tonnage étant estimé à 33 millions de tonnes.

Ces chiffres précis ont été fournis par le premier lord de l'Amirauté anglaise, au cours d'un important discours, prononcé, le 21 mars, devant la Chambre des Communes, sur la question de la marine marchande.

Si la haute autorité qu'est Sir Eric Geddes a révélé l'énormité de ces chiffres, et a décidé, doréna-

vant, de donner régulièrement les statistiques du tonnage coulé, quelles qu'elles soient, c'est qu'il a voulu frapper l'imagination anglaise et la mettre sur la voie de l'effort indispensable à faire pour atténuer la crise. Il veut désormais mettre en parallèle les chiffres des constructions de navires et des pertes, et il espère qu'une compensation pourra s'établir, si le peuple britannique comprend la nécessité d'intensifier les constructions maritimes.

La franchise de l'aveu ne fait que plus ressortir la gravité du problème, non seulement britannique, mais encore allié, car la question du ravitaillement de l'Entente est l'une des plus importantes qu'il soit.

Sur 33 millions de tonnes, que représente actuellement le tonnage allié et neutre, près du douzième est au fond de l'eau, et la recrudescence de l'activité des pirates allemands aggrave quotidiennement la situation. Le pourcentage des pertes nettes du tonnage britannique seul atteint 22 %.

Sir Eric Geddes n'a pas caché les efforts faits pour intensifier les constructions de nouveaux vaisseaux marchands, mais ces efforts encore mal coordonnés doivent donner un meilleur rendement. Il a déclaré notamment qu'alors que le contrôleur de la navigation était entré en fonctions, il y avait plus de cinquante grands navires en chantiers, à divers degrés d'avancement, et dont la construction était arrêtée par suite du manque de matériel et de main-d'œuvre, il y a actuellement quarante-sept grands chantiers maritimes avec deux cent sept cales, en plein travail.

Pendant les six derniers mois de 1917, les réparations ont fait l'objet de l'attention la plus minutieuse, et on a atteint une augmentation énorme de production en tonnage réparé. Une organisation hebdomadaire moyenne de tonnage marchand réparé en février 1918 est de 80 % supérieure à la production d'août 1917, ce qui représente en réparations une augmentation de 69 navires marchands jaugeant 237.000 tonnes par semaine pour février 1918.

Toutefois, le problème est plus complexe qu'il ne semble à première vue. Il faut, en effet, concilier les constructions et les réparations des navires de guerre avec celles de la flotte marchande. Il ne faut pas négliger l'une pour l'autre, et c'est une tâche très difficile de décider quelle proportion doit être consacrée à chacune d'elles.

Passant ensuite aux chiffres de la production, Sir Eric Geddes a déclaré que la production du tonnage marchand pour le Royaume-Uni est tombée graduellement de 420.000 à 92.000 tonnes dans le quatrième trimestre de 1915. Dans le premier trimestre 1916, la production a été de 95.000 tonnes et, dès lors, elle remontée graduellement jusqu'à atteindre 420.000 tonnes dans le dernier trimestre de 1917. Ces chiffres ne se rapportent qu'à la production dans les îles Britanniques.

Au cours du quatrième trimestre de 1917, on construisit à l'étranger 512.000 tonnes, ce qui porte la production totale des navires du monde, exception faite des pays ennemis, à 932.000 tonnes au cours du dernier trimestre de l'année passée.

« Les pertes dues aux actes de l'ennemi en risques maritimes pour le dernier trimestre de l'année passée, a-t-il dit, ont été d'un million deux cent mille tonnes, autrement dit le chiffre de beaucoup le plus bas atteint depuis le début de la campagne sous-marine intensive. Au moyen de l'accroissement de la production et par suite de la diminution du nombre des coulages, nous sommes arrivés, dans le dernier trimestre de l'année passée, à une situation mensuelle moyenne telle, que les Alliés se trouvaient en état, à moins de cent mille tonnes près chaque mois, de compenser les pertes causées au tonnage du monde par les risques maritimes et les actes de l'ennemi. »

Le déficit proportionnel est un tant soit peu plus

élevé, si on envisage seulement les pertes et la production britanniques. Au cours du dernier trimestre de 1917, nos alliés anglais perdirent en moyenne 261.000 tonnes par mois et en construisirent 140.000, soit un déficit de 121.000 tonnes.

Dans le dernier trimestre de l'année passée, les alliés et les neutres ont remplacé 75 0/0 du tonnage perdu, soit seulement 100.000 tonnes par mois de moins que les pertes dues à toutes causes.

« Pour douze mois de guerre sous-marine à outrance, a-t-il ajouté, du 1^{er} février 1917 au 31 janvier 1918, l'ennemi a proclamé avoir coulé plus de neuf millions et demi de tonnes de navires britanniques, alliés ou neutres. Les chiffres réels des navires coulés par les sous-marins, y compris ceux endommagés et définitivement abandonnés, atteignent *grosso modo* six millions de tonnes, en sorte que, pour douze mois, les Allemands commirent une exagération de trois millions et demi de tonnes, soit un pourcentage légèrement supérieur à 58 0/0. En janvier, l'exagération était de 113 0/0. »

Le mensonge et l'imposture de nos ennemis sont de nouveau démasqués. Certes, les pertes des alliés ou neutres, toutefois la situation n'est pas critique, au point que les Allemands puissent crier victoire et proclamer, chez eux, que l'Angleterre est affaiblie.

Enfin, après avoir donné des renseignements sur le nouveau navire-type, dénommé N, qui doit être construit en séries, sir Eric Geddes a déclaré qu'il était persuadé qu'avec la publicité que, pour la première fois, il est à même de faire, afin que le pays comprenne complètement la situation, tous les intéressés se mettront plus que jamais de plein cœur à la construction des cent mille tonnes mensuelles supplémentaires de navires qui sont nécessaires pour rattraper la perte nette que le tonnage du monde éprouve chaque mois.

**

A Washington, aussi, on a compris la nécessité de parer à la guerre sous-marine à outrance et les plus habiles dispositions paraissent prises pour l'intensification des constructions navales.

Le problème a été débattu et exposé avec soin par M. Hurley, président du bureau de navigation américain, qui a prononcé, le 26 mars, devant la Ligue de la marine nationale des Etats-Unis, un important discours au cours duquel il a donné un aperçu clair et détaillé de la situation de la marine et fourni des données qui n'avaient pas encore été publiées jusqu'à présent relatives au nombre des nouveaux chantiers maritimes, des cales, du tonnage construit et en construction, et du tonnage prévu.

Après avoir insisté sur la nécessité vitale des constructions maritimes, M. Hurley a dit que, lorsque l'Amérique s'est chargée de cette besogne, il n'existait aucun chantier où le gouvernement pût placer un ordre.

« Au moment de l'entrée en guerre des Etats-Unis, a-t-il dit, il y avait dans ce pays 37 chantiers pouvant construire des navires en acier ; 81 chantiers supplémentaires pour navires en acier et en bois ; 18 autres ont été agrandis. Dans les nouveaux chantiers et dans ceux agrandis, il se construisit 235 nouvelles cales, soit 26 de plus qu'il n'en existe dans tous les chantiers d'Angleterre construisant des navires en acier. Il a fallu à l'Allemagne quarante années pour construire sa machine de guerre ; les Etats-Unis, en moins de huit mois, ont construit une machinerie maritime qui vaincra l'autre. »

« Le total de nos constructions de navires en acier, à la date du 1^{er} mars, était de 8.205.705 tonnes. En dépit du mauvais temps, des difficultés d'organisation et de la congestion des voies ferrées, il a été construit presque autant de tonnage dans les eaux américaines, durant ces trois derniers

mois, que par toutes les autres nations maritimes du monde ensemble. L'Amérique a complété, ou est près de compléter, 730 cales pour la construction de navires en acier et bois, ce qui constitue une augmentation de 495 en quelques mois. Le personnel attaché aux chantiers américains reçoit les plus hauts salaires qui aient jamais été enregistrés, pour ce genre de travaux, dans l'histoire du monde. Pour arriver à couvrir le programme des constructions, l'augmentation des dépenses en salaires a été de 300 millions de dollars. 45.000 hommes étaient employés en 1916 sur tous les chantiers ; le 2 mars 1918 le nombre était de 236.000. »

Parlant du navire produit en série, M. Hurley a déclaré que trois chantiers avec 50 cales produiraient en un an plus de navires que l'Angleterre en construisit jamais dans le même laps de temps. Les séries de navires continueront à être lancées sans interruption, à raison de deux hebdomadaires, par les chantiers de Newark-Bay..

**

Les autres alliés ne chôment pas non plus. L'Italie prend les mesures les plus sérieuses et traite avec l'Angleterre pour obtenir de l'acier et des facilités de construction. Au Japon, l'industrie des constructions navales est dans un état de développement considérable.

Nous-mêmes, en France, avec M. Bouisson, haut-commissaire à la Marine marchande, nous nous efforçons de construire : 500 millions de francs de crédits viennent d'être votés à cet effet.

Le mot d'ordre doit être construire : réquisitionner est bien, c'est un adjuvant momentané ; construire est mieux et reste acquis. L'accord avec le Brésil, la réquisition des navires hollandais sont tout à notre honneur, mais ce qu'il faut surtout, ce à quoi doit tendre l'effort allié, c'est à mettre sur chantier le plus grand nombre de navires dans le plus bref délai, car il ne faut pas oublier qu'est ancrée à Hambourg, Brême et Lubeck une importante partie de la flotte marchande allemande, et qu'après la guerre elle espère reprendre sa place.

R. MAGAUD.

Le cabinet de guerre britannique, d'accord avec les alliés, a autorisé la publication du mémorandum suivant de l'amirauté :

Jusqu'ici l'amirauté, bien qu'elle eût été fréquemment sollicitée de faire connaître publiquement tous les faits relatifs à la question du tonnage, s'était refusée à une telle publication, craignant de fournir à l'ennemi des informations de nature à l'encourager et à stimuler ses efforts. L'amirauté reconnaît cependant que la politique du silence, considérée par elle comme nécessaire au point de vue naval, n'a pas suffisamment convaincu la population de la gravité de la situation.

Les statistiques ci-dessous, qui ont trait à la période du 14 août 1914 à fin décembre 1917, établissent :

- 1° Les pertes résultant du risque de l'action navale ennemie ;
- 2° La production des chantiers de construction de navires marchands ;
- 3° Le bilan des navires ennemis capturés et utilisés par nous.

Pertes maritimes mondiales

	Grande-Bretagne	Autres pays	Total
	(En tonnes)		
1914 (5 derniers mois)...	468.728	212.635	681.363
1915 — ..	1.103.379	621.341	1.724.720
1916 — ..	1.497.848	1.300.018	2.797.866
1917 — ..	4.009.537	2.614.086	6.623.623
Total.....	7.079.492	4.748.080	11.827.572

	Grande-Bretagne	Autres pays	Total
(En tonnes)			
<i>Constructions maritimes mondiales</i>			
1914 (5 derniers mois) ..	675.610	337.310	1.012.920
1915 ..	650.919	551.081	1.202.000
1916 ..	541.552	1.146.448	1.688.000
1917 ..	1.163.474	1.539.881	2.703.355
Total.....	3.031.555	3.574.720	6.606.275
<i>Vaisseau ennemis capturés</i>			
1914 (5 derniers mois) ..	753.500	458.000	1.211.500
1915 ..	11.500	7.500	19.000
1916 ..	3.500	296.500	300.000
1917 ..	11.500	1.047.000	1.058.500
Total.....	780.000	1.809.000	2.589.000

La situation doit être considérée du point de vue du tonnage mondial, car, dans ce problème, la flotte marchande du monde entier, à l'exclusion de la flotte de l'ennemi, représente un bloc.

Les résultats de l'année dernière établissent que nos marins sont susceptibles de dominer progressivement la menace sous-marine.

Au sujet du tonnage, l'effort poursuivi du côté des constructions maritimes a entraîné une continue et rapide augmentation du nombre des navires marchands. Pendant ces derniers temps, la construction nous a permis de réparer largement les pertes du passé. Nous pouvons avoir confiance dans l'activité de nos chantiers maritimes. De leur côté, nos alliés font tous leurs efforts pour intensifier leur production; mais il s'écoulera un long temps avant que la production escomptée puisse être réalisée. Les perspectives actuelles nous permettent d'estimer à 1.800.000 tonnes nos constructions en 1918. Ce chiffre n'est qu'un échelon qui nous conduira à une production annuelle de 3 millions de tonnes.

Société Générale des Etablissements Bergougnan

Comme d'habitude, la *Société Générale des Etablissements Bergougnan* a établi son bilan avec prudence. Sa sagesse lui permet d'envisager, sans émotion exagérée, les événements qui se passent en Russie et qui affectent profondément sa filiale, la Société « Caoutchouc de Riga », dans laquelle elle a des intérêts importants. Elle sait pouvoir compter sur la valeur et l'énergie du Directeur et, malgré la gravité de la situation, elle espère encore que tout ne sera pas perdu.

Rappelons, toutefois, que la manufacture de caoutchouc dite « Etablissement Bergougnan », dont l'usine principale, à Clermont-Ferrand, est une entreprise française des plus connues. Elle a pour objet la transformation industrielle pour tous les usages auxquels ce produit peut être employé.

Ses usines, qui n'ont pas été affectées par la guerre, travaillent toujours à pleine capacité pour les besoins de la Défense nationale, transformées et modernisées et, de plus, dotées d'un matériel perfectionné qui leur permet la plus grande intensification dans la production. En outre, la circulation intense des automobiles sur le front et la consommation énorme des pneumatiques qui en est la conséquence suffirait, à elle seule, sans tenir compte des multiples fabrications accessoires, à alimenter ses ateliers.

Cette entreprise a d'ailleurs pris une grande extension. Depuis sa fondation, elle a nécessité cinq augmentations de capital, dont trois depuis l'exercice 1910-1911, la dernière, en 1916, qui était de nature spéciale puisqu'elle n'a résulté que du vire-

ment des réserves en augmentation de capital et de la remise gratuite d'actions aux actionnaires en représentation de cette augmentation.

Ces accroissements de capital social ont servi à l'absorption de deux Sociétés, la « Société Coloniale des Comptoirs Bergougnan » en 1914 et la « Société Torrithon » en 1912; à la construction d'une nouvelle usine à Courbevoie, près de Paris, qui depuis 1907 apporte l'appoint de sa production à celle de l'usine principale de Clermont-Ferrand; à l'acquisition d'intérêts dans une affaire de plantation de caoutchoucs, la « Société des Caoutchoucs de l'Indo-Chine ». Disons tout de suite que cette dernière Société, dont elle a fait une partie du capital, est entrée depuis l'année dernière dans une période de production et que le gouvernement de la colonie vient de lui acheter toute sa récolte. Mentionnons aussi que la « Société du Caoutchouc de Riga » fait partie de l'extension qu'a prise cet établissement.

Au point de vue purement commercial, la *Société des Etablissements Bergougnan* a créé parallèlement des dépôts et agences dans plusieurs villes de France et dans les principales grandes villes du monde. Les résultats obtenus ont marqué les progrès constants du développement de l'entreprise, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte par le relevé ci-après :

Exercices	Capital	Bénéfices	Dividendes
	(En milliers de francs)		(Francs)
1909-1910.....	6.500	2.305	85 »
1910-1911.....	13.000	2.917	60 »
1911-1912.....	13.000	4.467	75 »
1912-1913.....	16.250	4.701	75 »
1913-1914.....	16.250	6.421	75 »
1914-1915.....	16.250	6.746	75 »
1915-1916.....	24.375	7.469	65 »
1916-1917.....	24.375	8.611	75 »

Il est à remarquer, en ce qui concerne l'exercice 1915-1916, que chaque actionnaire ancien a vu le nombre de titres qu'il détenait s'accroître d'un tiers et est devenu de la sorte possesseur de trois actions pour chaque groupe de deux qu'il détenait avant cette opération. Depuis l'exercice 1911-1912, le dividende est resté invariable à 75 francs par action jusqu'en 1915-1916, où la Société n'a servi que 65 francs par action; mais l'actionnaire, qui, antérieurement, possédait deux titres, a reçu une rémunération ou dividende de 150 francs, alors que maintenant il en détient trois, dont un lui a été octroyé gratuitement; il a donc touché trois fois 65 francs, soit 195 francs, pour l'exercice précédent et 225 francs pour l'exercice 1916-1917.

Au début des hostilités, la Société a ajouté à ses fabrications habituelles celle des obus, en adaptant à ce travail un atelier de construction mécanique. L'apport de cette nouvelle branche d'activité dans les résultats financiers n'est pas comparable au produit de la fabrication des bandages pour véhicules lourds, qui a été considérablement développée depuis le début des hostilités.

Les bénéfices de l'exercice 1916-1917 ressortent à 8.611.087 fr. 98, soit une augmentation de 1 million 141.383 fr. 62 sur l'exercice précédent. Cette plus-value est due principalement à l'intensification de la production et aussi à un nouveau relèvement des prix de vente. Si nous ajoutons le reliquat de l'exercice précédent, 1.034.070 fr. 62 au chiffre des bénéfices, nous obtiendrons un total à répartir de 9.645.158 fr. 60. Nous dirons encore que la *Société des Etablissements Bergougnan* continue à ne pas vouloir relever les prix consentis au Gouvernement français, bien que ses contrats lui en donnent le droit et que malgré l'incertitude où

elle est quant à l'avenir qui lui sera réservé après la guerre, elle a néanmoins décidé la distribution d'un dividende de 75 francs par action qui a absorbé 3.656.250 francs. Après prélèvement des amortissements et charges statutaires, il reste une somme de 3.640.331 fr. 82, sur laquelle il a été prélevé 3 millions de francs qui ont été ajoutés à la Réserve de Prévoyance. Le solde de 640.331 fr. 82 c. a été reporté à nouveau. On pourra aisément se rendre compte par le tableau comparatif ci-après de la répartition des bénéfices :

Exercices	(En francs)	
	1915-1916	1916-1917
Répartition		
Amortissements statutaires	647.584 80	691.665 35
5 0/0 à la réserve légale.....	341.105 95	395.971 13
5 0/0 au capital.....	1.218.750 »	1.218.750 »
Dividende et tantièmes.....	3.002.452 70	3.698.440 30
Réserve de Prévoyance.....	2.000.000 »	3.000.000 »
Report à nouveau.....	259.810 91	640.331 82
	7.469.704 36	9.645.158 60

Comme il a été dit ci-dessus, le dividende attribué pour l'exercice 1916-1917 a été porté à 75 francs par action, contre 65 francs pour l'exercice précédent.

Les valeurs immobilisées : terrains à Clermont-Ferrand et à Levallois, immeubles à Clermont et à Levallois, matériel de fabrication, mobilier et matériel roulant représentent à l'actif une somme de 4.668.094 fr. 70, en plus-value de 278.080 fr. 22 sur le dernier exercice. Les participations industrielles se montent à 966.528 francs, en diminution de 761.991 francs.

Les valeurs industrielles : bons du Trésor et rente française, espèces en banque et en caisse, effets et titres en portefeuille et débiteurs divers se montent à 48.194.430 fr. 14, contre 41.258.742 fr. 38. Dans ce chiffre, les marchandises en magasin figurent pour plus de 18 millions 202.000 francs, contre 15 millions 350.000 francs au précédent inventaire. Les valeurs diverses et frais généraux se totalisent par 1.744.577 fr. 38, contre 464.644 fr. 73.

Au Passif, le capital est sans changement à 24 millions 375.000 francs; les créanciers divers (y compris provisions pour impôt de guerre et éventualités) figurent pour 9.979.049 fr. 37, contre 5.974.833 fr. 42 l'année dernière. Les réserves, qui figuraient au dernier bilan pour 9 millions 100.000 francs, dépassent, cette année, 11 millions 78.000 francs; on peut prévoir qu'elles atteindront plus de 50 % du capital à la fin de l'exercice en cours.

D'autre part, les immobilisations ne figurent à l'actif que pour leur valeur nette, c'est-à-dire pour le prix d'achat diminué des amortissements; on sait que cette estimation est nettement inférieure à la valeur réelle, en raison de ce fait qu'une partie des dépenses effectuées est fréquemment passée par frais généraux, sans préjudice de l'amortissement de fin d'année qui porte sur le surplus.

Nous terminerons cet exposé en disant que la *Société Générale des Etablissements Bergougnan* se trouve dans une situation financière de plus en plus favorable. Ses travaux rémunérateurs pendant la guerre et la place mondiale qu'elle occupera après la fin des hostilités permettent d'envisager l'avenir avec pleine confiance. Sur le marché français, elle se trouvera débarrassée d'un concurrent sérieux dont les réserves ont été mises sous séquestre; d'un autre côté, grâce à son organisation et à ses participations, ses débouchés sur les marchés étrangers peuvent s'étendre à l'infini.

F. MODAU.

INFORMATIONS DIVERSES

FRANCE

Situation hebdomadaire de la BANQUE DE FRANCE

PARIS ET SUCCURSALES	28 mars 1918	4 avril 1918
ACTIF		
Encaisse de la Banque :		
en Caisse.....	3.336.437.299	3.337.916.840
à l'Etranger.....	2.037.108.485	2.037.108.485
Or.....	5.373.545.714	5.375.025.325
Total.....	255.424.711	254.966.195
Argent.....	5.628.970.425	5.629.991.520
Disponibilité à l'étranger.....	1.139.494.874	1.173.865.111
Effets échus hier à recevoir à ce jour.....	5.745.252	10.388.789
Portefeuille Paris { Effets Paris.....	892.003.493	1.165.486.592
Effets Etranger.....	9.823.317	12.126.010
Portefeuilles des succursales.....	91.667	212.782
Paris.....	456.839.509	638.864.537
Succursales.....	484.623.697	483.676.847
Effets prorogés.....	620.665.129	619.704.509
Avances sur lingots à Paris.....	12.874.000	12.874.000
Avances sur lingots dans les succursales.....	481.918.305	483.887.603
Avances sur titres à Paris.....	620.539.074	629.948.440
Avances sur titres dans les succursales.....	200.000.000	200.000.000
Avances à l'Etat (Loi de 1914).....	14.000.000.000	14.800.000.000
Avances temporaires au Trésor public.....		
Bons du Trésor français escomptés pour avances de l'Etat aux Gouvernements étrangers.....	3.360.000.000	3.365.000.000
Rentes de la Réserve.....	10.000.000	10.000.000
Rentes de la Réserve (ex-banques).....	2.980.750	2.980.750
Rentes disponibles.....	99.801.434	99.801.434
Rentes immobilisées.....	100.000.000	100.000.000
Hôtel et mobilier de la Banque.....	4.000.000	4.000.000
Immeubles des succursales.....	42.357.953	42.357.953
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales.....	15.507.711	16.515.584
Emploi de la réserve spéciale.....	8.407.137	8.407.137
Divers.....	852.365.444	796.273.618
Total.....	29.018.869.167	30.306.464.248
PASSIF		
Capital de la Banque.....	182.500.000	182.500.000
Bénéfices en additions au capital.....	8.450.697	8.450.697
Réserves { Loi du 17 mai 1834.....	10.000.000	10.000.000
Ex-banques départementales.....	2.980.750	2.980.750
Loi du 9 juin 1857.....	9.125.000	9.125.000
Réserve immobilière de la Banque.....	4.000.000	4.000.000
Réserve spéciale.....	8.407.444	8.407.444
Billets au porteur en circulation.....	25.179.327.655	25.847.883.660
Arrerages de valeurs déposées.....	33.332.320	61.970.187
Billets à ordre et récépissés.....	3.027.359	3.585.876
Compte courant du Trésor.....	47.275.404	83.911.721
Comptes courants des Paris.....	1.769.096.999	1.957.273.456
Comptes courants dans les succursales.....	1.039.460.205	1.169.070.647
Dividendes à payer.....	5.375.970	5.221.890
Escompte et intérêts divers.....	68.600.645	76.000.315
Récompte du dernier semestre.....	3.829.538	3.829.538
Divers.....	614.079.177	872.253.062
Total.....	29.018.869.167	30.306.464.248

Comparaison avec les années précédentes

	30 juillet 1914	8 avril 1915	6 avril 1916	5 avril 1917	4 avril 1918
	millions	millions	millions	millions	millions
Circulation.....	6.683.2	11.422.7	15.154.6	18.749.1	25.847.9
Encaisse or.....	4.141.3	4.253.3	4.986.4	5.213.6	5.375.0
— argent.....	625.3	377.4	362.7	261.2	255.0
Portefeuille.....	2.444.2	2.905.8	1.816.9	1.871.1	2.930.4
Avances aux partic.:	743.8	675.9	1.238.6	1.188.0	1.126.8
à l'Etat.....	200.0	200.0	7.100.0	9.800.0	15.000.0
partic.....	382.6	63.7	45.9	86.1	83.9
Compt. cour. Trésor.....	947.6	2.407.0	1.994.2	2.410.0	3.126.3
Taux d'escompte.....	4 1/2 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0	5 0/0

Contre l'exportation des capitaux. — Le 29 mars, la Chambre des députés a discuté et voté d'urgence un projet de loi portant interdiction d'exporter des capitaux et prohibition d'importer des titres. Le même important projet a été adopté à l'unanimité des votants, le 3 avril, par le Sénat.

Voici les dispositions principales de cette loi : Désormais, sous peine d'une amende de 16 francs au minimum et qui pourra atteindre 25 % de la somme engagée, amende doublée en cas de récidive, il est interdit, sauf autorisation du ministre des Finances, de faire à l'étranger, autrement que par l'intermédiaire de banquiers ayant un réper-

toire de change, aucun envoi de capitaux supérieur à 1.000 francs, de se constituer hors de France un avoir à son profit ou au profit de tiers, en titres ou en fonds pour dépôt ou placement, d'acheter des titres ou biens quelconques, si l'opération implique transfert de fonds ou de titres hors de France, d'expédier des titres dont la réalisation ne ferait pas l'objet d'une remise en francs ou donnerait lieu à un crédit en monnaie étrangère constituant dépôt ou placement.

L'intermédiaire tenant répertoire de change exigera de son client les autorisations nécessaires et déclarations écrites mentionnant l'objet des envois.

L'importation de tous titres est interdite, sauf les valeurs émises depuis le début des hostilités par l'Etat français, les titres échus remboursables en France et les coupons payables en France, les titres dont l'introduit était propriétaire antérieurement à la loi, les titres achetés ou souscrits en France depuis le début des hostilités.

Le ministre des Finances pourra indiquer par arrêté les délégués qui pourront signer les autorisations prévues.

En outre, une note du ministère des Finances précise ainsi la portée de cette mesure :

Ce projet est essentiellement une mesure de défense nationale dont la durée d'application est limitée aux trois mois qui suivront le décret fixant la cessation des hostilités.

Ce qui est interdit, en principe, c'est l'exportation de capitaux ou de titres, pour les déposer ou pour les placer hors de France, c'est l'ouverture de crédits en faveur de l'étranger, c'est l'achat ou la souscription de titres hors de France, c'est l'acquisition hors de France de biens ou de produits qui ne sont pas destinés à être importés dans un délai de six mois.

Cette interdiction ne vise pas les envois de fonds qui ont pour but de régler les dettes civiles ou commerciales, ou de faire face à des besoins alimentaires ; elle ne s'applique pas non plus aux fonds et aux titres que les étrangers ou les Français, résidant hors de France, possèdent ou pourront posséder en France, ni aux capitaux qui seraient destinés à la mise en valeur de nos colonies et pays de protectorat.

Les fonds ou titres déposés actuellement à l'étranger par des Français ne sont pas visés par la loi ; leurs propriétaires pourront continuer à en disposer librement.

D'ailleurs, en dehors de ces dérogations permanentes, des dérogations spéciales pourront être accordées sur autorisation du ministre des Finances et le seront avec un grand libéralisme toutes les fois où les intérêts privés en cause se concilient avec l'intérêt national.

Quant aux formalités qu'entraînera l'application du projet de loi, elles sont fort simples. Il suffira aux particuliers ou commerçants ayant à transférer des fonds à l'étranger de s'adresser à une banque établie en France ; celle-ci en effectuera la remise à l'étranger sur simple déclaration s'il s'agit d'une opération bénéficiant d'une autorisation générale ; dans le cas où une autorisation spéciale serait nécessaire, elle transmettra la demande au ministère des Finances où une décision sera prise immédiatement.

Ces mesures ont d'ailleurs été préparées par la loi qui a institué le répertoire du change ; elles s'inspirent des dispositions analogues qui ont été adoptées successivement par la Grande-Bretagne, l'Italie et les Etats-Unis.

Le moratoire des échéances. — Depuis le dernier décret de prorogation des échéances, en date du 27 décembre 1917, le portefeuille des effets moratoires de la Banque de France a fait l'objet d'une réduction sérieuse, dépassant même dans une me-

sure très sensible la réduction qui a été observée pendant la précédente période de prorogation.

Dans ces conditions, le gouvernement a estimé qu'il y avait lieu de proroger à nouveau de quatre-vingts jours francs les mesures moratoires précédemment établies.

Un décret en ce sens vient d'être promulgué au *Journal officiel* du 31 mars.

La taxe sur les paiements. — Le 30 mars a été promulgué au *Journal officiel* le règlement d'administration publique destiné à assurer l'application de la loi du 31 décembre 1917 qui a institué la taxe sur les paiements. Cette loi, on le sait, doit entrer en vigueur le 2 avril prochain.

Ce règlement prescrit la création de séries de timbres destinés à permettre d'acquitter la taxe. Il y a deux séries de timbres : 1° ceux pour les paiements ou versements de sommes constatés par des titres signés ou non signés ; la taxe étant de 20 centimes par 100 francs ; 2° les timbres pour le droit de 10 % sur les objets de luxe.

Disons à ce propos que le 29 mars la commission du budget de la Chambre a examiné et adopté à l'unanimité un amendement de M. Bokanowski, député de la Seine, qui enlève à la loi sur la taxe des objets de luxe tout effet rétroactif. Si la Chambre suit sa commission, seuls donneront lieu à la perception de la taxe les achats effectués depuis le 1^{er} janvier 1918, date de promulgation de la loi.

Le nouvel Emprunt de 198 millions de la Ville de Paris. — Par une délibération du 31 décembre 1917, le Conseil municipal de la Ville de Paris a demandé au préfet de la Seine de faire les diligences nécessaires en vue de l'émission de Bons municipaux pour un capital maximum de 198 millions de francs.

Dans sa séance du 29 mars, le Conseil municipal a décidé qu'au lieu d'émettre des bons municipaux à six mois ou à un an, la Ville émettrait des obligations remboursables au plus tard dans un délai de cinq ans.

Elle a invité le préfet à agir en conséquence et l'a autorisé à accepter la proposition du *Crédit Foncier de France*, qui a offert de prendre la totalité de l'émission de 198 millions à 6,81 %.

Au sujet de ce taux, il importe de remarquer qu'il comprend non seulement l'intérêt, mais encore les impôts actuellement existants et tous les frais de l'opération que le *Crédit Foncier de France* a pris à sa charge.

La mission Cosnier. — M. Henri Cosnier, député de l'Indre, commissaire général du gouvernement à la production agricole pour l'Afrique du nord et les colonies, est rentré en France.

Parti au mois de janvier dernier, M. Cosnier a parcouru depuis lors tout le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, jusque dans les territoires sahariens de l'extrême-sud, où de gros efforts sont actuellement réalisés pour la mise en culture des terres nouvelles. Il a su obtenir de ces divers pays un nouveau concours pour notre ravitaillement par la mise immédiate à la disposition de la métropole de 100.000 quintaux de céréales. Il a trouvé également des quantités disponibles importantes de pois chiches et de diverses autres denrées alimentaires.

Ces résultats permettent de diminuer nos achats à l'étranger, d'éviter une sortie d'or, de réaliser une économie de plusieurs millions de francs et de fret, et de faciliter la tâche de nos alliés.

Grâce aux efforts du représentant du gouvernement, de la potasse va pouvoir être mise prochainement en notable quantité à la disposition de nos agriculteurs.

Enfin, M. Cosnier a fait une active campagne de propagande pour engager, pendant qu'il en était temps encore, à semer du blé de Manitoba, du maïs, du sorgho, des pois chiches, des haricots, de

la jarosse, des lentilles, etc., à planter des pommes de terre ainsi que du ricin et du coton.

Il a aussi insisté auprès de nos compatriotes d'outre-mer pour qu'ils se soumettent aux instructions que comportent les circonstances, afin de libérer de nouvelles quantités de céréales pour les mettre à la disposition de la mère-patrie, de manière à réaliser aisément la « soudure ».

GRANDE-BRETAGNE

Bilan de la Banque d'Angleterre. — Le bilan de la Banque d'Angleterre, pour la semaine finissant le 27 mars, s'établit comme suit :

Département d'émission		Liv. sterl.
Billets émis.....		78 148.000
Dettes de l'Etat.....		11.015.100
Autres garanties.....		7.434.900
Or monnayé et en lingots.....		59 698.000
		<u>78.148.000</u>
Département de Banque		
Capital social.....		14.552.000
Dépôts publics (y compris les comptes du Trésor, des Caisses d'Epargne, des agents de la Dette nationale, etc.).....		43.843.000
Dépôts divers.....		137.549.000
Traites à sept jours et diverses.....		10.000
Solde en excédent.....		3.597.000
		<u>199.551.000</u>
Garanties en valeurs d'Etat.....		55.951.000
Autres garanties.....		112.356.000
Billets en réserve.....		30.331.000
Or et argent monnayé en réserve.....		913.000
		<u>199.551.000</u>

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque d'Angleterre (Milliers de livres sterling)

Dates	Or monnayé et lingots		Circulation	Dépôts	Portefeuille avances et effets publics	Réserve	Rapport de la réserve aux engagements	Taux de l'escompte
	Or monnayé	Lingots						
6 août 1914	27.622	36.105	68.249	76.393	9.967	20.40	6 %	
6 fév. 1918	58.610	46.132	166.647	153.784	30.928	18.55	5 %	
13 —	58.943	46.060	165.278	152.017	31.393	18.95	»	
20 —	58.471	46.415	170.441	157.792	30.714	18.02	»	
27 —	59.353	47.251	167.417	155.991	30.552	18.24	»	
6 —	60.085	47.591	178.737	165.928	30.944	17.31	»	
13 mars	60.085	47.284	167.351	154.229	31.251	18.67	»	
20 —	60.611	47.358	169.754	156.215	31.703	18.66	»	
27 —	60.611	47.817	181.392	168.307	31.244	17.22	»	

Sir Brien Cokayne vient d'être élu, pour un an, gouverneur de la Banque d'Angleterre, en remplacement de lord Cunliffe ; M. Montagu Norman a été élu gouverneur adjoint.

Le commerce extérieur anglais en février 1918. — Comme pour les mois précédents les résultats du commerce extérieur anglais en février dernier montrent une importante augmentation des importations comparée avec les chiffres de février 1917, une légère variation en ce qui concerne les exportations et une baisse appréciable des réexportations.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la plus-value des importations est due en grande partie au changement effectué en juillet dernier, date à laquelle, pour la première fois depuis le début de la guerre, il fut tenu compte des importations du gouvernement. Mais il est impossible d'indiquer quelle proportion de la majoration de plus de 700 millions de francs des importations est imputable à cette altération.

Par suite de l'augmentation des prix pendant les douze derniers mois, on ne peut savoir si le volume du commerce en février 1918 est supérieur ou infé-

rieur à celui du mois correspondant de l'année précédente.

Les résultats du commerce extérieur britannique en février 1917 et 1918 ressortent du tableau suivant :

	Février		Différence	0/0
	1917	1918		
	(En millions de francs)			
Importations.....	1.774	2.476	+ 702	+ 39.7
Exportations.....	932	978	+ 46	+ 4.9
Réexportations.....	225	68	- 157	- 69.7
Balance des importat.....	617	1.430	+ 813	+ 131.5

La balance des importations en février dernier atteint le chiffre formidable de 1.430 millions de francs. Il est toutefois satisfaisant de remarquer que ces résultats sont plus proches de la vérité que ceux de l'an dernier.

Nouvelles restrictions. — Les 1^{er} et 2 avril, un certain nombre de nouvelles mesures, qui auront pour effet de transformer considérablement la vie sociale de nos alliés, sont entrées en vigueur en Angleterre. Le plus dur de ces décrets est celui du couvre-feu. Les restaurants, à partir du 2 avril, doivent fermer à 21 h. 30 et tous les théâtres à 22 h. 30. Un décret du ministère des vivres interdit l'offre de gratifications aux commis et commerçants vendant et distribuant des comestibles.

Des prix sont également fixés pour la bière, et le contrôleur des vivres prend possession de tous les stocks de lait concentré du royaume. Le contrôleur des transports est autorisé désormais à réquisitionner les chevaux travaillant en ville, pour les employer à des travaux plus indispensables.

Les blés argentins pour les Alliés. — On avise de Londres que, d'après l'arrangement conclu entre le gouvernement argentin et l'Entente, la France et l'Angleterre s'engagent à acheter et à exporter, avant le 1^{er} novembre 1918, environ 2.500.000 tonnes de céréales, aux prix minima suivants par quintal : blé, 12,50 dollars papier ; lin, 15 dollars papier ; avoine, 7 dollars papier. Dans le cas où la valeur marchande du blé dépasserait 15 dollars, les deux gouvernements ne sont pas tenus à acheter.

La Banque Nationale Argentine ouvre un crédit de 100 millions de dollars or argentin aux deux gouvernements, à 5 % par an. La Banque s'engage à ne pas se couvrir par traites lorsque le change dépasse 5 fr. 60 ou 50 pence par dollar argentin.

RUSSIE

La liquidation du conflit russo-roumain. — Les formalités de la liquidation du conflit russo-roumain au sujet de l'occupation de la Bessarabie par les troupes roumaines se sont terminées le 9 mars. Le conflit a été réglé aux conditions suivantes :

1° La Roumanie s'engage à évacuer la Bessarabie dans une période de deux mois.

Elle évacue immédiatement le point stratégique de Gabriane, situé au fond de la baie, près de l'embouchure du Danube.

Tous les points évacués par les troupes roumaines sont occupées sur-le-champ par les troupes russes.

Après un délai de deux mois, un détachement roumain de 10.000 hommes restera en Bessarabie pour garder les dépôts et les lignes de chemin de fer ;

2° Après la signature du traité, la garde de la Bessarabie passe entre les mains d'une milice locale.

Le commandement supérieur roumain renonce à tout droit d'arrestation et à l'exercice de toutes les fonctions judiciaires ou administratives, qui appartiennent exclusivement aux autorités locales ;

3° Les sujets roumains arrêtés en Russie sont échangés contre les révolutionnaires russes, les officiers et soldats arrêtés en Roumanie ;

4° La Roumanie s'engage à n'entreprendre aucune action offensive contre la fédération des conseils des républiques d'ouvriers et paysans russes et à ne prêter aucune assistance aux actions offensives qui pourraient être engagées par d'autres puissances ;

5° La Russie s'engage à laisser à la Roumanie le surplus du blé qui se trouve en Bessarabie et qui restera disponible après que satisfaction aura été donnée aux besoins des populations locales et des troupes russes.

D'autre part, la Roumanie se réserve le droit d'acheter les approvisionnements nécessaires à l'alimentation de la population roumaine ;

6° La Russie reconstituera en Roumanie les dépôts organisés par les Alliés et destinés à l'alimentation de la population roumaine.

La dette russe et les porteurs français et britanniques. — Le *Journal officiel* du 31 mars a publié la loi autorisant le ministre des finances à faire sur les ressources de la Trésorerie des avances aux gouvernements amis et alliés jusqu'à concurrence de 744.278.900 francs. Ce montant comprend les sommes nécessaires au paiement des coupons russes du premier semestre 1918. Elles sont donc à la disposition du ministre. Mais celui-ci a déclaré qu'en raison des événements survenus en Russie il ne ferait le service des coupons qu'après un accord avec le Parlement.

D'autre part, le gouvernement britannique a décidé qu'à partir du 1^{er} avril, il ne fournirait plus les fonds nécessaires au paiement des coupons des emprunts du gouvernement russe et des entreprises garanties par le gouvernement, comme les obligations de chemins de fer. La Grande-Bretagne a fait face à ces échéances jusqu'au 31 mars dernier.

ROUMANIE

Constantza, port du pétrole roumain. — Sous ce titre, M. D. G. Many, professeur à l'Ecole des Ponts-et-Chaussées, membre du Conseil supérieur des Mines, vient de publier dans la *Roumanie*, organe des intérêts roumains à Paris, un très intéressant article dont nous extrayons le passage suivant :

La Roumanie occupe la troisième place parmi les pays exportateurs de pétrole, après les Etats-Unis d'Amérique et la Russie, à égalité des Indes hollandaises et du Mexique et laissant loin derrière elle les autres pays pétrolifères comme la Galicie et les Indes anglaises.

En 1913, sur une exportation totale de 4.570.000 tonnes de marchandises roumaines (céréales, bois, etc.), la part du pétrole a été de 1.036.000 tonnes, c'est-à-dire 23 % du tonnage total d'exportation. Tandis que les autres produits du pays prenaient surtout pour l'exportation la voie danubienne (par les ports de Braïla, Galatz, etc.), et un dixième seulement la voie de terre (surtout pour les exportations en Autriche et en Allemagne), le port de Constantza, sur une exportation annuelle de 1.300.000 tonnes, a exporté 909.000 tonnes de produits de pétrole, c'est-à-dire 70 % de son trafic d'exportation, et 88 % du total de l'exportation des produits de pétrole roumains.

Et, tandis que les exportations par Constantza étaient de 130.000 tonnes seulement pour l'Allemagne, l'Autriche et la Turquie réunies, et de 80.000 tonnes pour les neutres, l'exportation, en 1913, vers les pays actuellement alliés de la Roumanie — a été de presque 700.000 tonnes, soit 77 % du total de l'exportation du pétrole roumain par ce port.

Il résulte, de ces données, que le port de Constantza est le port du pétrole roumain et que ce port est aussi le port des Alliés, pour le pétrole de Roumanie. Tandis que nos ennemis prenaient surtout la voie terrestre et la voie danubienne pour leurs importations de pétrole roumain, les

Alliés prenaient au contraire la voie maritime et chargeaient le pétrole qui leur était nécessaire dans notre seul port maritime.

C'est la mainmise sur le port de Constantza — autant que sur les embouchures du Danube — que visait la clause de la cession de la Dobroudja à la Quadruple, dans le traité de paix séparée extorqué à la Roumanie martyre. Mais cet arrangement léonin ne peut être qu'un état provisoire — de bien courte durée — nous en avons la ferme conviction, car nous avons pleine confiance dans le succès final du droit et de la civilisation, dans le succès définitif des Alliés, qui ne pourront laisser ce port à la Quadruple — c'est-à-dire à l'Allemagne. Le lui laisser, ce serait lui permettre de l'utiliser, non seulement pour opprimer économiquement la Roumanie, mais comme une arme importante dans la lutte économique des matières premières qu'elle veut pousser à l'extrême — après la guerre — contre les nations de l'Entente.

Les ensemencements par l'ennemi. — Malgré la sécheresse persistante de l'été et de l'automne derniers, les autorités militaires allemandes auraient réussi à mettre en culture 1.320.000 hectares, sur les 2.940.000 qui sont compris dans les territoires occupés par les troupes des Empires centraux. 1.230.000 hectares ont été ensemencés en blé.

Cette information, donnée par les journaux viennois, est naturellement tendancieuse et faite pour rassurer le peuple sur les bénéfices de la conquête en Roumanie.

Le pétrole, les céréales roumaines et les Centraux. — On mande de Bucarest que M. de Kuhlmann et le comte Czernin ont signé avec les négociateurs roumains la convention relative aux pétroles, ainsi que l'accord relatif aux céréales et aux autres produits agricoles.

On annonce de Jassy que les Puissances Centrales prétendent imposer au gouvernement roumain de ratifier tous les transferts de droits que les concessionnaires étrangers ont été obligés de consentir par force au profit du monopole austro-allemand. Ainsi toutes les liquidations d'office faites par les autorités austro-allemandes pendant l'occupation militaire deviendraient définitives.

Avant la guerre les intérêts austro-allemands représentaient seulement 28 0/0 des capitaux engagés dans cette industrie et 26 0/0 de la production pétrolifère roumaine. (*Radio.*)

Commentant les informations sur la paix avec la Roumanie, la *Gazette de Francfort* écrit : « Le résultat le plus important est la mainmise de l'Allemagne sur tous les gisements pétrolifères roumains, non par annexion, mais par voie de fermage pour 99 ans. L'Allemagne avait déjà en Roumanie les gisements de l'Etoile roumaine, appartenant à la Deutsche Bank, et ceux de la Société allemande des pétroles, appartenant à la Diskontogesellschaft. Maintenant elle aura en plus la totalité des puits appartenant à l'Etat roumain, et elle mettra comme garantie des troupes d'occupation en Roumanie. Ainsi l'Allemagne deviendra dans une large mesure indépendante du pétrole américain.

Il est à souhaiter, ajoute la *Gazette*, que l'Allemagne prenne des précautions analogues pour s'assurer les blés de Roumanie. L'insertion d'une clause correspondante dans le traité de paix définitif est d'autant plus nécessaire que les espoirs fondés sur l'Ukraine ont abouti à une déception presque complète. Rien n'est moins sûr que le ravitaillement par l'Ukraine où la disette règne en de nombreuses régions et où les machines agricoles ont été détruites par les maximalistes, où les paysans refusent de faire les semailles de printemps, de crainte que la propriété des terres et des récoltes ne soit remise en question. Les autorités font des efforts inouïs pour décider la population paysanne à reprendre les travaux agricoles, mais

les paysans sont indifférents et préfèrent se laisser nourrir par le comité ukrainien avec le reste des stocks destinés aux armées.

ALLEMAGNE

Banque Impériale d'Allemagne. — Le bilan de la Banque Impériale d'Allemagne, au 23 mars 1918 accuse, sur celui du 15 mars 1918, les variations suivantes :

	15 mars 1918	23 mars 1918	Compar.
(En millions de marks)			
Encaisse or.....	2.408	2.409	+ 1
— argent.....	117	117	"
Billets de l'Empire et bons des Caisses de prêts.....	1.333	1.339	+ 6
Portefeuille d'es- compte.....	13.349	13.469	+ 120
Avances.....	6	5	- 1
Portefeuille titres....	91	86	- 5
Circulation.....	11.345	11.339	+ 44
Dépôts.....	6.745	7.129	+ 384

Statistique relative aux divers chapitres du bilan de la Banque Impériale d'Allemagne (Millions de marks).

Dates	Encaisse		Billets de l'Empire (1)	Circulation	Comptes courants et dépôts	Portefeuille	Avances	Taux de l'escompte
	Or	Argent						
31 janv. 1914	1.253	275	33	2.909	1.258	2.081	202	5 %
7 août 1914	1.478	118	97	3.897	1.879	3.737	226	6 %
31 janv. 1918	2.407	114	1.263	11.139	6.676	13.106	6	5
7 févr. 1918	2.407	113	1.249	11.122	6.303	12.609	9	"
15 —	2.408	115	1.239	11.080	6.216	12.876	9	"
23 —	2.408	116	1.264	11.123	6.069	12.356	7	"
28 —	2.408	116	1.313	11.311	6.490	13.049	6	"
7 mars 1918	2.408	117	1.326	11.324	6.591	13.065	9	"
15 —	2.408	117	1.333	11.355	6.745	13.349	6	"
23 —	2.409	117	1.339	11.399	7.129	13.469	5	"

En outre, au 15 mars 1918, il y avait en circulation dans le public 6.590 millions de marks de billets de Caisses de Prêts et 347 millions de marks des Bons de Caisse de l'Empire.

(1) Depuis le 7 août 1914, les bons des Caisses de prêts (Darlehenskassenscheine) sont compris au bilan avec les billets de l'Empire (Reichskassenscheine).

Le huitième emprunt de guerre allemand. — Le 18 avril se clôturera le huitième emprunt de guerre allemand. Son émission aura coïncidé avec la grande offensive de la Somme.

Rappelons que son montant est illimité, mais on ne s'attend pas à ce qu'il dépasse 13 milliards de marks. Si les souscriptions atteignent ce chiffre, le total des huit emprunts s'élèvera à 86.160 millions de marks.

D'autre part, les crédits votés par le Reichstag montent à 124 milliards. Il y a donc une différence d'environ 20 milliards qui a été couverte en grande partie par la dette flottante sous forme de bons du Trésor ou de billets de banque.

Situation sanitaire. — Le ministre de l'Intérieur de Prusse a récemment déclaré devant le Landtag que la tuberculose était la maladie qui faisait le plus de victimes à l'heure actuelle. La mortalité entraînée par la tuberculose a été à peu près aussi élevée en 1917 qu'en 1907, après avoir décliné au cours des années qui ont précédé la guerre.

La loi sur les maladies vénériennes a été votée par le Conseil fédéral, et il est certain qu'elle sera acceptée par le Reichstag.

Aux termes de l'art. 2, tous rapports sexuels sont interdits aux malades, soit qu'ils se sachent atteints, soit seulement que certains faits aient dû le

leur faire craindre. D'après l'art. 3, les médecins seuls peuvent entreprendre un traitement ; les publications, affiches ou réclames, même sous une forme voilée, sont prohibées. L'art. 4 interdit l'annonce et l'exposition des spécialités et préservatifs, dont la vente sera réglementée. L'art. 5 institue la visite obligatoire des filles publiques et prescrit leur hospitalisation en cas de maladie. L'art. 6 réprime les agissements des entremetteurs. L'art. 7 prévoit des sanctions contre les nourrices syphilitiques qui allaitent des enfants étrangers, et contre les personnes qui font allaiter par toute autre que la mère une enfant syphilitique ; le placement des nourrices n'aura plus lieu que sur le vu d'un certificat médical.

Ajoutons enfin que le gouvernement impérial a déposé sur le bureau du Reichstag un projet de loi tendant à la répression du néo-malthusianisme. L'article 1 interdit la fabrication et la vente de tous produits ou objets anti-conceptionnels, sous réserve (art. 2) de certaines exemptions en faveur des préservatifs contre les maladies vénériennes. L'art. 3 interdit toutes publications néo-malthusiennes ; les revues médicales seules pourront insérer des annonces relatives aux objets visés à l'art. 2. L'art. 4 punit de peines sévères les annonces en vue de manœuvres abortives.

La future tarification-voyageurs et bagages des chemins de fer allemands. — La conférence générale des chemins de fer allemands réunie à Berlin dans les premiers jours de janvier a approuvé les propositions de la Commission permanente des tarifs relatives à la nouvelle tarification des voyageurs et des bagages qui doit entrer en vigueur le 1^{er} avril prochain. On espère qu'à ce moment les surtaxes d'express de 100 0/0 auront accompli leur œuvre qui consistait dans la diminution de l'embourgeoisement des transports, et que les surtaxes normales d'express pourront être rétablies. On sait que, contrairement aux diverses « surtaxes de guerre », le relèvement des tarifs-voyageurs est une mesure fiscale à caractère durable.

Les nouvelles taxes kilométriques, y compris l'impôt sur les transports, présenteront sur les taxes normales actuelles les différences suivantes :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	4 ^e classe
Tarif actuel.....	7 pf. (8 c. 75)	4 pf. 5 (5 c. 625)	3 pf. (3 c. 75)	2 pf. (2 c. 50)
Tarif nouveau.....	9 pf. (11 c. 25)	5 pf. 7 (7 c. 125)	3 pf. 7 (4 c. 625)	2 pf. 4 (3 c. «)
Augmentation.....	28.57	26.57	23.33	20 0/0

A ces taxes viendront s'ajouter, pour l'utilisation des express, des surtaxes fixées pour la 3^e classe à 50 pfennigs (62 cent. 25) pour les parcours jusqu'à 75 kil., à 1 mark (1 fr. 25) de 76 à 150 kil., à 1 mark 50 (1 fr. 87) de 151 à 350 kil., et à 2 marks (2 fr. 50) pour les parcours dépassant 350 kil. Ces surtaxes sont doublées pour la 1^{re} classe et la 2^e classe. Les prix des billets seront arrondis aux 10 pfennigs (12 fr. 50) supérieurs, excepté pour les billets de 3^e et de 4^e classe dont le prix ne dépassera pas 50 pfennigs (62 fr. 25) lequel sera alors seulement arrondi aux 5 pfennigs (6 fr. 25) supérieurs.

Les prix minima des billets seront élevés de 20 à 40 pfennigs (25 à 50 cent.) pour la 1^{re} classe ; de 15 à 30 pfennigs (18 cent. 75 à 37 cent. 50) pour la 2^e classe ; de 10 à 20 pfennigs (12 cent. 50 à 25 cent.) pour la 3^e classe et de 5 à 10 pfennigs (6 cent. 25 à 12 cent. 50) pour la 4^e classe, c'est-à-dire qu'ils sont doublés partout. Tous les billets spéciaux sont relevés dans des proportions analogues. Les prix de trains spéciaux de sociétés sont fixés à 2 pfennigs (3 cent. 125) par kilomètre en 3^e classe, 4 pfennigs (5 cent.) en 2^e classe et 6 pfennigs (7 cent. 50) en 1^{re} classe, avec minimum de 6 marks (7 fr. 50) par personne et de 150 marks (187 fr. 50) au total par

kilomètre, et un minimum de voyageurs de 100 en 1^{re} classe, de 160 en 2^e et de 240 en 3^e classe.

La nouvelle tarification des bagages est établie par échelon de 10 kilos au lieu de 25, et comporte dans l'ensemble une augmentation de prix de 40 0/0. La taxe minimum pour bagages et cycles est fixée à 60 pfennigs (75 cent.). La consigne des bagages est taxée à 20 pfennigs (25 cent.) par colis pour les deux premiers jours et à 10 pfennigs (12 cent. 5) pour chaque jour suivant. Enfin les billets pour chiens sont taxés à 2 pfennigs (2 cent. 50) au lieu de 1 pfennig (1 cent. 875) par kilomètre, avec taxe minimum de 20 pfennigs (25 cent.).

Comme on le voit, dit la *Gazette de Francfort*, les aggravations que comporte cette nouvelle tarification sont assez sensibles. Or, on projette encore d'introduire, en même temps que la mise en vigueur, des « simplifications » dans le trafic voyageurs, tendant à une exploitation plus économique des chemins de fer, mais qui se traduiront en fait par plus d'inconfort pour le voyageur. Le nombre des trains sera encore réduit, ainsi que leur capacité et leur vitesse. La première classe sera supprimée non seulement dans tous les trains omnibus, mais aussi dans beaucoup de trains rapides. Cette classe n'a, il est vrai, jamais été rémunératrice. La classe qui rapporte le plus à l'administration est la troisième, dont la recette atteint 305 millions de marks (381 millions de francs), puis vient la quatrième classe avec 226 millions (282 millions de francs), la deuxième avec 120 millions (150 millions de francs) et enfin la première avec 20 millions (25 millions de francs) seulement, somme nullement en rapport avec les dépenses afférentes à cette classe. La première classe ne sera donc maintenue que dans les trains rapides à parcours très fréquentés.

La campagne sucrière. — La *Kölnische Zeitung* déclare que d'après les renseignements fournis par 202 fabriques de sucre, sur 319 en exploitation, ces fabriques ont utilisé, au cours de la campagne : en 1917-18, 122.995.952 quintaux de betteraves ; en 1916-17, 125.447.097 quintaux ; en 1915-16, 127.473.147 quintaux ; et en 1914-15, 191.643.226 quintaux.

D'autre part, les 319 fabriques ont utilisé, en 1915-16, 209.890.820, et, en 1914-15, 329.000.000 de quintaux de betteraves. En prenant ces chiffres comme base de comparaison, on est conduit à estimer que les 319 fabriques n'ont pas utilisé, en 1917-18, moins de 200.000.000 de quintaux de betteraves, quantité qui, avec un rendement de 16,5 0/0, ce qui constitue un minimum, donnera une production de 33.000.000 de quintaux de sucre brut.

D'après le même journal, les perspectives de la future récolte de betteraves sont des plus inquiétantes : « Il en est ainsi, notamment, dans les régions de l'Etat et du Nord, qui n'ont eu, l'an dernier, qu'une mauvaise récolte. On y signale des diminutions de culture atteignant jusqu'à 25 0/0, et il est douteux que l'ordonnance du 2 février 1918, autorisant les fabriques de sucre à exiger en 1918 de leurs fournisseurs de betteraves les mêmes quantités qu'en 1916, puisse y porter remède. Comme auparavant, les agriculteurs prétendent qu'ils doivent cultiver plus de fourrages pour le bétail, et ils font valoir que la culture des carottes, celle des choux-raves et celle des betteraves fourragères sont plus rémunératrices que la culture des betteraves sucrières. »

AUTRICHE-HONGRIE

Pour le relèvement de la marine marchande austro-hongroise. — La Chambre des seigneurs d'Autriche a adopté le projet concernant l'appui à accorder à la marine de commerce et le développement de la construction de navires. Le rapporteur a exposé les avantages de la loi et a exprimé la nécessité de l'acquisition de Valona comme point

d'appui maritime, l'excellente marine de guerre autrichienne ne suffisant pas à assurer la sécurité de l'Adriatique.

La Chambre a ensuite adopté une motion demandant au gouvernement de présenter au plus tôt une loi pour la reconstitution, par le moyen de subsides de l'Etat, de la marine autrichienne, atteinte par la guerre. Le rapporteur a déclaré que 50.000 tonnes environ entrent en ligne de compte, pour lesquelles un secours de l'Etat doit être fourni de façon analogue à ce qui est prévu dans l'empire allemand.

La situation alimentaire en Autriche. — La *Nouvelle Presse Libre* annonce que des démonstrations populaires ont eu lieu aux Halles centrales de Vienne, en raison de la disette croissante et de l'approvisionnement insuffisant de la capitale en viande et en pain. « Triste fin de carême, écrit l'organe viennois, il devait se terminer dans quelques jours, mais il est malheureusement certain que le jeûne continuera longtemps encore : jusqu'à une date indéterminée du printemps ou de l'été. »

« En attendant nous devons avaler, avec patience ce qu'on nous donnera. Espérons que les milliers de wagons qu'on nous a annoncés de l'Urkraine finiront par arriver. Le seul moyen de fermer la bouche aux mécontents, c'est d'y mettre du pain mangeable. »

Une nouvelle preuve des difficultés alimentaires qui existent en Autriche est fournie par une note officieuse qui arrive de Vienne et qui commence ainsi :

« Poursuivant son voyage dans les régions particulièrement malheureuses du nord de la Bohême, l'empereur est arrivé hier soir à Tetschen, où des députations de Tetschen, Kamenz, Warmisdorf, Rumburg, Schnekenau... lui ont été présentées. Des délégués ouvriers en faisaient également partie. L'empereur a écouté avec la plus grande sympathie le récit de la détresse du pays. »

PAYS SCANDINAVES

Le mouvement économique danois. — En présence d'une assemblée de 800 délégués de l'industrie, réunis le 24 mars à Copenhague pour discuter la situation de l'industrie danoise, le président de la chambre des industriels danois a parlé de la situation politique et commerciale. L'échange de marchandises avec les puissances centrales est organisé par des arrangements de compensation pour toutes sortes d'articles. L'Allemagne a centralisé son commerce et beaucoup augmenté le prix des marchandises d'exportation, de manière que par exemple le prix actuel du charbon allemand est aussi élevé que celui de la houille anglaise.

Quant aux relations commerciales avec les Alliés, celles-ci ont été réduites au point de ne plus comprendre que l'importation de la houille d'Angleterre et l'exportation de produits agricoles. Les Alliés, notamment l'Amérique, ont rendu difficile, au point de vue commercial, le maintien de la balance neutre entre les belligérants. Il est à espérer que le Danemark obtiendra bientôt un arrangement commercial avec l'Amérique.

L'exportation pour la Suède et la Norvège de denrées alimentaires, qui, en janvier-février 1917, était de 850.000 couronnes, a été portée, en janvier-février 1918, à 24 millions de couronnes.

Les pertes de la marine norvégienne. — Dans son sincère et franc exposé à la Chambre des Communes sur la question de la marine marchande, Sir Eric Geddes a déclaré que le pourcentage des pertes nettes du tonnage britannique seul atteint 20 % ; or, d'après le journal *Sjofartstidende*, de Christiania, les pertes de la marine norvégienne seraient sensiblement égales, elles s'établissent à 18 % :

« Pour expliquer cette perte, dit ce journal, on

doit rappeler que la Norvège, aussitôt après l'ouverture des hostilités, avait acquis 300.000 tonnes de navires marchands, alors que l'augmentation annuelle normale était de beaucoup au-dessous de 100.000 tonnes. La perte totale de la flotte, possédée au commencement de la guerre, n'est pas inférieure à 42 pour cent. Les pertes pour chacune des quatre années de guerre sont respectivement de 1,5, 3,6, 10,4 et 29 pour cent, d'après les estimations, sur le tonnage existant au commencement de chaque année. Le tonnage brut perdu par la Norvège est par conséquent au même niveau que celui perdu par l'Angleterre. »

SUISSE

Accords économiques entre la Suisse, l'Angleterre, les Etats-Unis et l'Allemagne. — Le 24 mars, les négociateurs de la convention projetée entre la Suisse et l'Angleterre ont signé un accord financier en vertu duquel un consortium suisse ouvrira des crédits à la Grande-Bretagne dans la proportion des importations de marchandises arrivées par voie maritime. L'accord est soumis à la ratification des deux gouvernements.

Le même jour a été conclu l'accord entre la Suisse et le gouvernement de Washington. Les Etats-Unis mettent à la disposition de la Suisse 50.000 tonnes de marine marchande pour apporter à cette les approvisionnements réclamés par le gouvernement de Berne. Mais le gouvernement américain pose comme condition essentielle que l'Allemagne doit s'engager à faire respecter par ses sous-marins l'immunité des bateaux ainsi destinés au ravitaillement de la Suisse. La Suisse négocie en ce moment à Berlin pour obtenir les garanties nécessaires.

Disons encore que l'arrangement économique et financier avec l'Allemagne expirant le 30 avril, des négociations en vue d'un nouvel arrangement se feront après Pâques. Le Conseil fédéral a désigné comme négociateurs suisses MM. Frey Schmidheiny et Mosimann, conseillers nationaux ; le docteur Laur, secrétaire de la Ligue suisse des Paysans ; Koepfli, chef de section au département fédéral de l'Agriculture.

Revue Commerciale

Céréales. — Le nombre des renseignements reçus de la part des différents Etats par l'*Institut International d'Agriculture de Rome* est maintenant assez élevé pour qu'il soit possible d'avoir une idée d'ensemble sur l'extension des ensemencements d'automne dans l'hémisphère septentrional.

Voici le résumé des renseignements contenus dans le dernier numéro du *Bulletin de Statistique agricole et commerciale* de cet Institut :

En ce qui concerne le froment, il y a lieu de constater que la superficie ensemencée en automne cette année est plus élevée que celle de l'année dernière et que de plus cette augmentation est loin d'être négligeable. Au Danemark, où la superficie ensemencée est de 57.060 hectares, l'augmentation est de 2,4 % par rapport à la superficie ensemencée pendant l'automne 1916 ; en France, l'augmentation est de 7,5 % avec une superficie totale de 4.597.040 hectares ensemencés en automne 1917. En Angleterre, en Ecosse et au Luxembourg, où la superficie est bien moins importante d'ailleurs, l'augmentation est respectivement de 15 %, 21,8 % et 4,8 %. Seule l'Espagne accuse une diminution : les ensemencements d'automne ont couvert en effet une superficie de 3.914.394 hectares, inférieure de 5,6 % à la superficie correspondante de l'année dernière.

En Amérique, les superficies ensemencées en froment d'automne aux Etats-Unis s'étendent sur 17.065.777 hectares, soit 105,2 % de la superficie

correspondante de 1916. Par contre, les chiffres du Canada accusent une diminution de 4,6 % : 287.773 hectares, contre 298.265 en 1916 ; mais dans ce pays les semailles d'automne ne représentent que le vingtième environ des semailles totales.

En Asie, les emblavures de froment d'automne se sont considérablement développées. Dans l'Inde britannique, ces ensemencements ont eu lieu sur 13.723.508 hectares pour le froment, contre 12 millions 514.634 hectares l'année précédente, soit une augmentation de 9,7 %. Au Japon, l'augmentation a été de 18 % avec une superficie de 590.000 hectares de froment d'automne. Enfin, en Tunisie, on constate également une notable augmentation, qui atteint 13,2 %, les ensemencements de froment d'automne couvrant cette année 600.000 hectares, contre 530.000 en 1916.

Pour le seigle, la note générale est analogue. En Europe, on constate des augmentations de 18 % au Danemark, de 7,7 % en Espagne, de 3 % en Angleterre, mais en France et au Luxembourg, on a des diminutions respectivement de 4,4 et 5,2 % par rapport à l'année dernière. Aux Etats-Unis, il y a lieu de noter une augmentation considérable de la superficie ensemencée en seigle (2.476.298 hectares contre 1.705.364 en 1916), soit 145,2 % de cette dernière superficie.

A part une diminution qu'on observe en France et qui atteint 7,8 %, et l'augmentation des superficies en Tunisie (11 %), on peut dire que la superficie ensemencée cette année en orge est à peu près égale à celle de 1916. Il en est ainsi, en effet, en Espagne, en Angleterre et au Japon.

Quant à l'avoine, on constate partout une augmentation dans les superficies cultivées en cette céréale. Ces augmentations sont de 14,6 % en Espagne, de 6,4 % en France et de 20 % en Tunisie. En Angleterre, on estime que cette superficie est égale à celle de l'année dernière.

En outre, ce même bulletin contient les derniers renseignements parvenus sur les récoltes de l'année 1917-1918 dans l'hémisphère méridional. A ce propos signalons que la récolte de froment de l'Uruguay est évaluée maintenant à 3.500.000 quintaux soit 238,6 % de la récolte de 1916-17 et 191,6 % de la récolte moyenne (de 1911-12 à 1915-16) et que celle de l'Australie est évaluée à 33.362.000 quintaux, soit 80,6 % de la récolte de 1916-17 et 130,0 % de la récolte moyenne.

Gotons. — Suivant le *Statist* de Londres, pendant tout le mois de mars la hausse du coton brut s'est continuée. Lorsque le Gouvernement britannique ramena son taux d'assurance contre les risques de guerre de 5 1/4 à 3 %, le coût du transport du coton d'Amérique, pour l'Angleterre, fut légèrement réduit mais cette économie a été plus que contrebalancée par la hausse récente des prix sur les marchés des Etats-Unis, de sorte que les cours pratiqués à Liverpool sont maintenant plus élevés qu'ils ne l'étaient avant la diminution des assurances.

Les autres événements importants sont la décision du *Comité de contrôle* de diminuer encore de 10 % la consommation de coton d'Amérique et la déclaration du Ministre de la marine marchande indiquant qu'il était dans l'impossibilité de donner du tonnage, en mars, pour le transport du coton de la République nord-américaine. Mais il a l'intention de donner ensuite un tonnage suffisant pour les besoins réduits de la consommation. Jusqu'alors, ceux-ci ont été très bien alimentés et comme il v a, maintenant, en Angleterre, pleinement trois mois d'approvisionnement, il n'y a pas lieu de s'alarmer, pourvu que le Gouvernement puisse tenir ses promesses après le mois de mars.

La récolte du coton de 1917 aux Etats-Unis s'élève à 11.296.000 balles contre 11.449.930 balles l'année précédente, 11.191.820 balles en 1915, 16.134.930 balles en 1914 et 14.156.186 balles en 1913.

Voici quel était l'approvisionnement visible mondial au 15 mars dernier :

Coton	Liverpool	Manchester	London	Europe	Autres pays
(En balles) (1)					
Américain.....	297.890	25.260	730	141.570	2.670.000
Egyptien.....	31.530	11.290	6.510	1.250	353.000
Indien.....	80.840	21.550	12.300	16.280	" "
Autres.....	50.930	210	"	3.850	" "
Totaux.....	461.190	58.310	19.540	162.950	3.023.000

(1) La balle de coton pèse environ 226 kil. 800.

Il y a de plus 279.000 balles en route pour l'Angleterre et l'Europe continentale, ce qui forme un stock visible mondial de 4.003.990 balles.

Aux termes d'un décret publié par le *Journal officiel*, il est créé au ministère du Commerce un comité interministériel du coton qui a pour mission de :

1° Centraliser, coordonner et contrôler les besoins nationaux en coton brut et tous produits manufacturés en coton ;

2° Etablir les genres de produits manufacturés en coton qu'il importe de fabriquer en France en tenant compte des besoins de l'armée, du matériel industriel, de la matière première et de la main-d'œuvre nationale disponibles et prendre toutes mesures pour en assurer la réalisation ;

3° Fixer le prix de transformation pour les filés, les tissus et autres produits manufacturés en coton, ainsi que le prix de vente maximum correspondant à chaque phase de cette transformation ;

4° Indiquer les produits manufacturés en coton qu'il y aura lieu d'importer de l'étranger tant pour les besoins des services de l'Etat que pour la population civile, en fixer les quantités en tenant compte de la production française et des restrictions indispensables ;

5° Régler les ordres d'urgence pour les achats à l'étranger et les transports, étant entendu que les matières et tissus destinés à l'armée auront la priorité dans la limite des besoins à satisfaire ;

6° Prendre toutes mesures pour la constitution de stocks s'il y a lieu.

Le comité est composé des représentants des administrations intéressées, de commerçants et d'industriels.

PETITES NOUVELLES

◆ Le *Journal officiel* du 30 mars a publié la loi prorogeant d'un mois les délais de déclaration en matière d'impôts cédulaires et d'impôt général sur les revenus.

Par conséquent sont prolongés, en 1918, jusqu'au 30 avril, les délais qui expiraient le 31 mars dernier.

◆ L'action du *Crédit Foncier* est ferme à 675 francs.

La Ville de Paris vient de décider de contracter au *Crédit Foncier* un prêt de 198 millions au taux de 6,81 %.

L'opération est ainsi avantageuse pour les deux parties contractantes.

Le groupe des obligations foncières et communales manifeste son activité habituelle. On recherche les emprunts anciens pour leurs chances de tirage et la prime de remboursement qu'ils offrent.

◆ Le Conseil d'administration de la *Compagnie du Chemin de fer du Nord* a décidé de proposer à l'assemblée générale, convoquée pour le lundi 29 avril, la distribution d'un dividende de 44 francs, égal au précédent.

◆ Le Conseil d'administration de la *Compagnie Rio Tinto* vient d'adopter la répartition d'un divi-

dende final de 45 sh. par action ordinaire pour l'exercice 1917. Avec l'acompte de même importance distribué en novembre dernier, le dividende total de l'exercice écoulé ressort à 90 sh., contre 95 sh. pour 1916.

Le tableau ci-dessous permet de se rendre compte des variations dont les répartitions du *Rio* ont été l'objet depuis l'année 1907 :

Années	Acomptes de dividendes	Soldes de dividendes	Dividendes totaux	
	sh. d.	sh. d.	liv. st.	sh. d.
1907 (net)....	47.6	40.0	4	7 6
1908 —	27.6	27.6	2	15 0
1909 (brut)...	30.0	30.0	3	0 0
1910 —	25.6	25.0	2	10 0
1911 —	22.6	30.0	2	12 6
1912 —	40.0	"	2	0 0
1913 —	40.0	35.0	3	15 0
1914 —	"	35.0	3	15 0
1915 —	20.0	35.0	2	15 0
1916 —	40.0	55.0	4	15 0
1917 —	45.0	45.0	4	10 0

La légère réduction du dividende total est compensée par un sensible accroissement du solde des bénéfices reporté à nouveau, qui atteint £ 519.000, contre £ 283.330 précédemment.

Marché Financier

Paris, le 4 avril 1918.

Il n'y a aucune animation sur notre marché, mais la plupart des groupes sont favorablement traités. On attend avec confiance l'issue de la bataille engagée sur les deux rives de la Somme.

La fermeté de nos rentes est particulièrement intéressante à enregistrer. Bonne tenue des actions de nos Banques et de nos Chemins de fer. Le reste de la cote est calme et sans variations ou presque.

Parmi les derniers cours cotés nous relevons :

Au Parquet. — Au comptant : 3 %, 57,50 ; 5 %, 88,35 ; 4 %, 68,95 ; non libéré, 69 ; Banque de France, 5.250 ; Banque de Paris et des Pays-Bas, 975 ; Crédit Foncier, 675 ; Crédit Lyonnais, 1.017 ; Compagnie Algérienne, 1.330 ; Actions Est, 750 ; P.-L.-M., 940 ; Orléans, 1.110 ; Midi, 892 ; Nord, 1.186 ; Ouest, 723 ; Métropolitain, 400 ; Nord-Sud, 121 ; Omnibus, 389,50 ; Voitures à Paris, 340 ; Suez, 4.620 ; Thomson-Houston, 767 ; Boléo, 797 ; Penarroya, 1.135 ; Extérieure, 127,50 ; Russe 5 % 1906, 48,75 ; Serbe 5 % 1913 (Monopoles), 55 ; Andalous, 376 ; Saragosse, 440 ; Rio-Tinto, 1.810 ; Briansk, 160 ; Prowodnik, 172,50 ; Naphte, 191 ; Tréfileries du Havre, 226 ; Montbard-Aulnoye, 439 ; Etablissements Bergougnan, 1.443.

Marché en Banque. — Au comptant : Toula, 451 ; Maltzoff, 330 ; Platine, 360 ; Cape Copper, 89 ; De Beers ordinaire, 350 ; Mount Elliott, 98 ; Spassky, 29,25 ; Bakou, 1.005 ; Utah, 580 ; Spies, 9 ; Chartered, 20 ; East Rand, 11,25 ; Rand Mines, 75 ; Modderfontein B, 200 ; Malacca ordinaire, 124 ; Financière des caoutchoucs, 194.

Marché de Londres (derniers cours). — Consolidés, 545/16 ; Emprunt 3 1/2, 86 1/2 ; Emprunt français, 76 3/8 ; South Eastern, 279/16 ; Ontario, 21 1/4 ; United Steel com, 95 ./. ; Canadian Pacific, 154 ./. ; Rand Mines, 2 11/32 ; De Beers, 13 1/4 ; Rio Tinto, 63 15/16.

Marché de New-York (derniers cours). — Atchison Topeka, 83 ./. ; Calumet, 433 ; Canadian Pacific, 135 7/8 ; General Electric, 137 1/2 ; Louisville Nash, 114 1/2 ; Southern Pacific, 83 ./. ; United Steel com, 90 3/8 ; Union Pacific, 119 1/4 ; Argent en barres, 92 1/8.

L'Administrateur-Gérant : GEORGES BOURGAREL.

Paris. — Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. — Simart, imp.